

Le Vannetais du IX^e au XI^e siècle

Après une étude de synthèse couvrant toute la Bretagne ¹, nous allons ici nous intéresser au Vannetais en particulier. Nous nous focaliserons principalement sur une période allant du IX^e au XI^e siècle et tenterons de faire une mise au point sur les structures du pouvoir laïc qui y avaient cours en proposant quelques nouvelles interprétations.

Pour la thématique qui nous occupe, la Bretagne est désormais entièrement couverte par la recherche universitaire. On dispose en effet de thèses pour les territoires des évêchés de Dol et de Rennes ², de Cornouaille ³, ainsi que de Tréguier et de Saint-Briec ⁴. Celle pour le Léon ⁵ n'est pas encore publiée. Le Vannetais et le Nantais ont aussi été traités, mais il s'agit de la thèse de ce groupe la plus ancienne ⁶. Pour reprendre les recherches à la source, nous avons le grand avantage de disposer de deux cartulaires couvrant les parties orientales et occidentales du Vannetais, respectivement celui de Redon et celui de Quimperlé, qui ont été publiés en fac-similé ⁷.

Les « comtes » mérovingiens de Vannes

Nous ne nous attarderons pas sur cette période, déjà traitée il y a peu dans un supplément de la Société ⁸, qui se base presque exclusivement sur un témoin contemporain, Grégoire, archevêque de Tours de 573 à 593. Tours était la métropole de la province ecclésiastique qui englobait la Bretagne, c'est donc une source de premier choix. L'histoire de la parenté de Waroc, qui donna son nom au Broerec, est bien connue. Se succédèrent **Chanao** ⁹ ; **Macliau**, évêque de Vannes, son frère ; **Waroc**, fils de ce dernier.

On peut compléter cette liste par quelques occurrences de comtes de Vannes issues des sources hagiographiques. Le catalogue des évêques de Vannes inséré dans le cartulaire de Quimperlé conserve le nom d'un comte (**Oger**) qui est donné comme contemporain d'un évêque : saint Vignoroc, sixième évêque de la liste après saint Patern ¹⁰. Cette mention est de la même main que le catalogue des évêques Vannetais, elle n'a pas été rajoutée *a posteriori* car l'entrée du catalogue qui lui fait face sur la seconde colonne est décalée à cause de la longueur de la mention de ce synchronisme. Rien ne permet d'affirmer l'historicité du comte Oger. Par contre, saint Vignoroc pourrait être l'évêque Uuinhaelhoc ¹¹.

La *vita* latine de saint Émilion, transcrite au XII^e siècle, lui donne pour origine : « ex Britannia minori, scilicet in pago Venetensi » et mentionne qu'il aurait été le serviteur d'un comte de Vannes, resté anonyme. Il serait mort un 06 janvier, au temps du duc d'Aquitaine Waïfre ¹². Sa *legenda* mentionne l'année de sa mort, 767 et avance qu'il aurait même eu en charge l'intendance de la maison du comte de

1 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 17-54 ; version corrigée et augmentée de : Bertrand YEURC'H, André-Yves BOURGÈS & Patrick KERNÉVEZ, « Comtes, vicomtes et lignages châtelains en Bretagne au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (ci-dessous BSAF), t. 138, 2010, p. 243-79.

2 Michel BRAND'HONNEUR, *Manoirs et Châteaux dans le comté de Rennes : Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIV^e siècles)*, Rennes, 2001 (thèse soutenue en 1998).

3 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001 (thèse soutenue en 1994).

4 Stéphane MORIN, *Trégor, Goëlo, Penthièvre : Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2010 (thèse soutenue en 2004).

5 Patrick KERNÉVEZ, *Vicomtes et seigneurs de Léon du XI^e au début du XVI^e siècle*, thèse soutenue en 2011.

6 Noël-Yves TONNERRE, *Naissance de la Bretagne : Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale : Nantais et Vannetais de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994 (thèse soutenue en 1992).

7 André CHÉDEVILLE, Hubert GUILLOTTEL & Bernard TANGUY (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Rennes, 1998-2004, 2 vol ; Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014.

8 Joëlle QUAGHEBEUR, « Structures politiques et institutionnelles de la Bretagne au temps de Grégoire de Tours », *Les saints Bretons du pays Vannetais*, Vannes, 2003, p. 11-38.

9 Qui a lui-même probablement succédé à son père, dont le nom n'est pas connu.

10 Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, p. 135 : S[anctus] Vignorocus, tempore Ogerii comitis.

11 André-Yves BOURGÈS, *Un évêque péninsulaire présent à la dédicace de la cathédrale de Nantes (vers 570) ?*, 2011, n. 8, <http://hagiographiemedievale.blogspot.fr/2011/07>.

12 Ernest ALLAIN, « Une vie inédite de S. Émilion », *Analecta Bollandiana*, t. 13, 1894, p. 427-37 ; p. 427, 433 : *cum vidisset comes p[ro]f[er]ar[um] civitatis & p. 439 : Obiit [...] vij idus ianuarii [...] temporibus Waiferi, ducis Aquitaniae.*

Vannes¹³. L'année du décès est compatible avec la mention de Waïfre, lui-même mort en 768. Bien que les autres sources soient muettes à ce sujet et si la *vita* et la *legenda* rapportent des faits historiques, nous aurions la mention d'un comte à Vannes vers le milieu du VIII^e siècle. L'existence de cet hypothétique comte est à rapprocher d'une mention des annales de Metz à l'année 753 qui relate que le roi Pépin conduisit son armée en Bretagne, s'empara de la ville fortifiée de Vannes et soumit toute la Bretagne au territoire des Francs¹⁴. Le chef-lieu du Vannetais était donc avant 753 encore aux mains des Bretons. Ne peut-on pas supposer que cette prise de Vannes permit aux Francs d'intégrer le Vannetais à la marche de Bretagne ? Le Vannetais aurait alors commencé à être administré sur le modèle des comtés de la proche Neustrie. À partir de ce moment, le pouvoir Franc aurait donc dû nommer un comte à Vannes. Roland, mort en 778¹⁵, était préfet de la marche qui englobait le comté de Vannes. Les mentions des *vita* et *legenda* de saint Émilion au sujet d'un comte de Vannes seraient donc anachroniques pour la période pendant laquelle le saint aurait vécu en Vannetais, mais refléteraient la réalité institutionnelle au moment de sa mort en Aquitaine.

Les comtes carolingiens de Vannes

Trois familles se partagent le pouvoir, les Widonides, la parentèle de Nominoe et celle d'Alain *le Grand*. Les lignes qui suivent doivent beaucoup aux derniers travaux de synthèse et de prosopographie en date sur la période¹⁶.

Les Widonides, autrement appelés les Guy-Garnier-Lambert, sont les représentants d'une très puissante famille franque originaire d'Austrasie, qui réussit à placer plusieurs rejetons comme comtes de Nantes et de Vannes. Ils portèrent même le très prestigieux titre d'empereur romain d'occident !

Frodaldi *commitis* est l'unique mention du premier de ces comtes de Vannes. Il est cité lors d'un jugement d'une affaire à Langon un 29 décembre, **entre 801 et 812**, alors entouré de deux *missi* aux noms d'origine franque (Gautro & Hermandro/Hermando), et de six *scabini* aux noms d'origine bretonne (Sulon, Altroen, Catlouuen, Uuorethael, Iuduuanlon & Sicli)¹⁷. Levillain a jadis proposé d'identifier ce Frodald avec Hrodolt¹⁸, frère de Gui et de Garnier, tous trois fils de Lambert, mentionnés lors de la confirmation par Charlemagne de la possession du monastère de Mettlach par l'Église de Trèves. Cet acte non daté a certainement été passé en 782¹⁹.

Le comte suivant porte un *nomen* caractéristique de cette famille, **Uuido** (Gui). Nous le trouvons mentionné dans pas moins de onze actes allant de **802/813** au 1^{er} juillet **830**²⁰. Il est cité six fois comme comte sans mention de son ressort, une fois *comite in pago Venedie*, une fois *comite in Venedi civitate*, une fois *commite Venedie* et enfin deux fois *comite in Venedia*. Le 19 décembre 832, il est chargé par Louis

13 Joseph GUADET, *Saint-Émilion : son histoire et ses monuments*, Paris, 1863, p. 264 : *tum praecipue Venetensi comiti, qui virum sanctum evocavit in domum suam, ut domesticis omnibus praeesset, et rem familiarem universam provocaret* & p. 268 : *anno Domini septingentesimo sexagesimo septimo*.

14 *Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*, t. 10, *Annales Mettenses priores*, 1905, p. 44 : *Inde revertens rex Pippinus audivit, quod Gripo frater eius, qui in Wasconiam fugerat, occisus fuisset, exercitumque in Britanniam duxit et Venedis castrum conquistavit totamque Britanniam subjugavit partibus Francorum*.

15 Voir plus-bas.

16 André CHÉDEVILLE & Hubert GUILLOTTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984 ; Pierre-Rolad GIOT, Philippe GUIGON & Bernard MERDRIGNAC, *Les premiers Bretons d'Armorique*, Rennes, 2003 ; Hérold PETITIAU, « A prosopography of Breton rulership, A.D. 818-952 », *Journal of Celtic Studies*, t. 4, 2004, p. 171-91.

17 Aurélien DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863. Cité ci-dessous comme **Redon**. Sauf mention explicite, toutes les datations pour les actes de ce cartulaire suivent celles proposées par Hubert GUILLOTTEL, « Répertoire chronologique », *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, André CHÉDEVILLE, Hubert GUILLOTTEL & Bernard TANGUY (éd.), Rennes, 1998-2004, t. I, p. 71-8. *Redon*, n° CXCL, p. 147-8.

18 Léon LEVILLAIN, « La Marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », *Annales de Bretagne*, vol. 58, 1951, p. 89-117 ; p. 115.

19 *Monumenta Germaniae Historica*, *diplomatum Karolinorum*, t. 1, 1906, n° 148, p. 201 : *filios Lambertii Widoni et Hrodoldo vel Warnario*.

20 *Redon*, actes classés par ordre chronologique: n° CLXVI, p. 129 ; n° CXXXV, p. 103 ; n° CLI, p. 116 ; n° CXLVI, p. 112 ; n° CCXII, p. 163 ; n° CXXXIII, p. 101 ; n° CCLV, p. 206 ; n° CXXXI, p. 100 ; n° CLII, p. 117 ; n° CLV, p. 120 ; n° CXCVI, p. 153.

le *Pieux* d'une enquête au Mans ²¹. Nithard le donne mort en juin 834 suite à un combat dans la marche de Bretagne contre les partisans de Lothaire ²². Les annales de Vendôme ainsi que celles de Saint-Maurice d'Angers lui donnent alors le titre de comte du Maine ²³. Il y a peu de chance qu'il s'agisse du même que Uuidonem, vendeur en 834/837 avec Adalun et Ratuili ²⁴.

La filiation entre ces deux premiers comtes n'est pas certaine. Levillain propose de faire de Gui un fils de Froald ²⁵ alors que Régine Le Jan le donne comme fils Gui, comte de Nantes et préfet de la marche de Bretagne, et donc un neveu de Froald ²⁶. Il est néanmoins sûr qu'ils appartiennent à la même famille, les Widonides, qui contrôlaient les comtés de Vannes et de Nantes. Ce dernier étant le chef-lieu de la marche contre les Bretons, qui incluait aussi le comté de Rennes. Leur présence dans cette région est peut-être encore plus ancienne. En effet, la toute première mention de la marche Bretonne se rapporte à *Hruodlandus Brittannici limitis praefectus* ²⁷ qui périt le 15 août 778 à Roncevaux. Il était déjà mentionné comme comte en 772 lors d'un procès à Herstal ²⁸. Cette personne n'est autre que le Roland de la chanson. Son nom est composé de deux termes, dont le premier, *Hroth-* est commun au nom du premier comte de Vannes connu, *Hrod-aldus*.

En 818, la campagne de Louis le *Pieux* contre les Bretons fut lancée à partir de Vannes, à la suite d'un plaid militaire qui s'y tient ²⁹. Le camp impérial a ensuite été établi sur les rives de l'Ellé, à côté du bois de Priziac ³⁰. Le choix de ce lieu était dû à la localisation de la résidence de Murman que connaissait bien l'abbé Witchar, qui fut chargé d'une négociation de la dernière chance. En effet, Witchar avait reçu des biens concédés en bénéfice comme abbé des mains de l'empereur qui étaient voisins du territoire de Murman. La description de sa résidence donnée par Ermold le Noir : entourée d'un côté par la forêt, de l'autre d'un fleuve, protégée par des haies et des fossés et un marais ³¹, ne permet pas une identification précise. La proposition de la Borderie pour la placer sur le plateau de Minez-Morvan est rejetée par Philippe Guigon ³². Bernard Tanguy donne Priziac pour la résidence de Murman et Langonnet pour les biens de Witchar ³³. Joëlle Quaghebeur propose que Witchar ait reçu des biens du fisc, « ce qui justifierait la volonté de l'empereur de rétablir la paix dans un territoire

21 Martin BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. VI, 1870, n° CLXXX, p. 584 : *fidelem nostrum Widonem nomine*.

22 Philippe LAUER, *Nithard : Histoire des fils de Louis le Pieux*, Paris, 1964, p. 21.

23 Louis HALPHEN, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, Paris, 1903, respectivement p. 52 et p. 81 : *Guido comes Cenomannensium*.

24 Redon, n° CXCH, p. 149.

25 Léon LEVILLAIN, « La Marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », *Annales de Bretagne*, vol. 58, 1951, p. 89-117 ; p. 115.

26 Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde Franc (VII^e-X^e siècle) : Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 2003, p. 441, tableau généalogique n° 56.

27 Louis HALPHEN, *Eginhard : Vie de Charlemagne*, Paris, 1981, p. 8.

28 *Monumenta Germaniae historica*, diplomatum Karolorum, t. 1, 1906, n° 65, p. 95. Charlemagne confirme la possession du monastère de Lorsch à Hermerich. L'acte est non daté mais ne peut être placé qu'en 772, avant le diplôme de Charlemagne pour le même monastère de mai de cette année, le roi fêtant Pâques (29 mars) cette année-là à Herstal : *cum fidelibus nostris, id est Hagino, Rothlando, Wichingo, Frodegario comitibus*.

29 *Monumenta Germaniae Historica*, Scriptorum, t. 6, *Annales regni Francorum inde a. 741 usque ad 829, qui dicuntur Annales Laurissenses maiores et Einhardi*, 1895, p. 148 : *ipse cum maximo exercitu Britanniam adgressus generalem conventum Venedis habuit. Inde memoratam provinciam ingressus captis rebellium munitionibus brevi totam in suam potestatem non magno labore redegit. Nam postquam Mormanus, qui in ea praeter solitum Brittonibus morem regiam sibi vindicaverat potestatem, ab exercitu imperatoris occisus est, nullus Britto inveniebatur, qui resisteret aut qui imperata facere aut qui obsides, qui iubebantur, dare renneret.*

30 Charles DE SMEDT, « Vita S. Winwaloei primi abbatis Landevenecensis : Auctore Wurdestino nunc primum integre edita », *Analecta Bollandiana*, t. 8, 1888, p. 227 : *contigit ut idem serenissimus imperator praedictus dum in eadem istius Britanniae provincia castra fixerat, super fluvium Elegium, juxta silvam quae dicitur Bristiaci.*

31 *Monumenta Germaniae Historica*, Poetae, t. 2, p. 491 : *Notus erat sibimet rex, domus, atque locus ; / Illius ast propter fines Wicharius abba / regis habebat opes munere Caesareo. / Est locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amoeno / sepibus et sulcis atque palude situs ; / Intus opima domus, hinc inde recurserat armis, / forte repletus erat milite seu vario. / Haec loca praecipue semper Murmanus amabat, / illi certa quies, et locus aptus erat.*

32 Philippe GUIGON, « L'arche de Morvan, les *lis* de Salomon et la *domus* de Gradlon : les résidences aristocratiques d'époque carolingienne en Bretagne », *Aux marches du Palais*. *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, 2001, p. 29-44, p. 32.

33 Bernard TANGUY, « Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon », *BSAF*, t. 118, 1989, p. 141-52 ; p. 145-6.

relevant du pouvoir impérial. » Witchar serait à rattacher aux Widonides, de par le préfixe de son nom³⁴. Se basant sur cette dernière hypothèse, André-Yves Bourgès propose d'assimiler Witchar à *Witgarius*, futur évêque de Turin³⁵.

Avec **Nominoe** et ses successeurs, le comté de Vannes passe dans les mains de l'aristocratie Bretonne. Il n'apparaît que deux fois associé à cette charge : en **832** *Nominoe comes Venetice civitatis* et en **834** *Nominoe princeps Veneticæ civitatis* pour confirmer des donations de biens dans le *pagus* de Vannes (*Venedie/Venetice*) et dans la *condita* de Molac (*Mullaco*)³⁶. Suite à la réorganisation de la marche de Bretagne, il était, depuis la réunion au palais d'Ingelheim de mai 831, *missus* de Louis *le Pieux* et en charge du *ducatus* des Bretons. Le Vannetais ne faisant désormais plus partie de la marche³⁷. Entre juin et novembre 832³⁸, le moine Leuhemel effectua une mission auprès de Nominoe dans *l'aula quoe dicitur Botmonel*³⁹ pour le convaincre de valider la fondation de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. Bernard Tanguy propose d'identifier cette résidence avec l'actuelle Bonnével en Priziac. Le palais de Murman, qui se disait *rex*⁴⁰, tué en 818, aurait donc été (re-)investi par Nominoe⁴¹. Philippe Guigon fait remarquer que la continuité d'occupation de ce site concorde avec la découverte en 1861, non loin de Kervenah en Priziac, d'un trésor de 1000 ou 2000 deniers frappés sous Charles *le Chauve*⁴². Joëlle Quaghebeur propose, par ailleurs, d'établir un lien de parenté entre Murman et Nominoe. Ce dernier aurait été le petit-fils du premier⁴³. Nominoe meurt le 07 mars 851, son fils Erispoe lui succède⁴⁴ comme roi de Bretagne.

En **865**, un nouveau comte de Vannes apparaît, **Pascuethen**. Son ressort n'est donné qu'une seule fois : *comes provinciae Broweroch*⁴⁵. Il est ensuite titré uniquement comte en 868 et 871⁴⁶. Sa titulature évolue tout le long de sa carrière. En 875, il est en guerre et persécute Salomon avec Uuruuant⁴⁷. En 874/876 il est *princepem Britanniae*⁴⁸ ou simplement *princeps* en juin 875 et janvier 876⁴⁹. En mai 876, son dernier titre est : *regnante Pasweten et Uuorhuuant Britanniam*⁵⁰. Cette ascension est due à sa proximité avec Salomon. Un acte du 25 octobre 866 le mentionne comme son *belstomnus*⁵¹. Selon le dictionnaire de du Cange, ce terme se rencontre uniquement dans cet acte du cartulaire de Redon. Courson l'explique par une cacographie de *deysteyn*, *distain* en Gallois, *steward* en anglais⁵². Pascuethen aurait donc été l'intendant de Salomon. De plus, il était marié à Prostlon, en mémoire de laquelle il fit

34 Joëlle QUAGHEBEUR, « Raginhard, évêque de Vannes, ou la mémoire oubliée », *Mondes de l'Ouest et ville du monde : Regards sur les sociétés médiévales : Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 115-26 ; p. 116, n. 9.

35 André-Yves BOURGÈS, *De la marche de Bretagne à l'évêché de Turin : reconstruction hypothétique de la carrière de Witchar*, http://hagiohistoriographiemedievale.blogspot.fr/2011_12_01_archive.html.

36 Redon, n° CCLII, p. 204 & n° CCL, p. 202.

37 Jean-Pierre BRUNTERCH, « Le duché du Maine et la marche de Bretagne », *Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, t. 1, 1989, p. 29-127 ; p. 52-5.

38 Bernard TANGUY, « Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon », *BSAF*, t. 118, 1989, p. 141-52; p. 144.

39 Caroline BRET, *The Monks of Redon : Gesta sanctorum Rotonensium and Vita Conuuoionis*, Woodbridge, 1989, p. 108-9.

40 *Monumenta Germaniæ Historica*, Poetae, t. 2, p. 42 : *rex Murmanus adest cognomine dictus eorum, / dici si liceat rex, quia nulla regit.*

41 Bernard TANGUY, « Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille », *BSAF*, t. 115, 1986, p. 117-42; p. 138.

42 Philippe GUIGON, « L'arx de Morvan, les *lis* de Salomon et la *domus* de Gradlon : les résidences aristocratiques d'époque carolingienne en Bretagne », « *Aux marches du Palais* ». *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, 2001, p. 29-44, p. 32, n. 29.

43 Joëlle QUAGHEBEUR, « *Censum, tributa et munera* : la perception de l'impôt en Bretagne au haut Moyen Âge », *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge : Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, 2008, p. 49-59 ; p. 58.

44 *Monumenta Germaniæ Historica*, Scriptores, t. 16, Annales Engolismenses, 1858, p. 486 : *851 : Nemenioius iubente Deo ab angelo iniquitatis Nonis Marcis percussus interiit. Karolus quarta vice Britanniam repetens, cum Erispoio filio Nemenoi certamen iniit.*

45 Redon, n° CCLVIII, p. 208.

46 Redon, n° XXI, p. 18 & n° CCXLVIII p. 199.

47 Redon, n° CCXLIII p. 194.

48 Redon, n° CCLXI, p. 210.

49 Redon, n° CCLXII, p. 213 & CCLX, p. 209.

50 Redon, n° CCXXXVI, p. 184.

51 Redon, n° CCLVI p. 207.

52 Redon, prolégomènes, p. CCXC, n. 3.

un don le 07 janvier 876⁵³. Or les annales de Saint-Bertin le donne comme gendre de Salomon lors de son ambassade à Compiègne⁵⁴. Prostlon était donc la fille de Salomon.

Le cartulaire de Redon comporte encore nombreuses autres mentions de Pascuethen associées à aucun des titres ci-dessus. On peut les ranger en trois catégories. Un Pascuethen cité six fois de 850 à 864 toujours en relation avec Bran ou Penoh/Pennoe/Penot toujours très mal placé dans la liste des témoins⁵⁵. Un autre Pascuethen en qui il faut reconnaître le comte de Vannes, simple témoin de 852 à 869, toujours en bonne position dans les souscripteurs dans dix actes⁵⁶ et donateur de 852 à 876 dans huit actes⁵⁷. Reste un dernier Pascuethen cité le 15 janvier 895⁵⁸ qui ne peut pas être le comte, mais qui est certainement le fils d'Alain *le Grand*. En effet, le comte Pascuethen est mort avant le 03 mai 878, date à laquelle son frère Alain *le Grand* fait une donation à sa mémoire⁵⁹, peut-être en 876 et après la mort de Uuruuant⁶⁰. Le nombre de donations permet d'entrevoir les biens dont disposait le prince Vannetais. Pour ceux qui sont localisables, ils se répartissent en deux groupes : ceux (nombreuses salines et une écluse) dans le sud-est de l'évêché de Vannes en Guérande et Péaule ; et d'autres possessions plus au nord *de sua hereditate* en Plélan (aujourd'hui en Maxent), mais aussi au Grand-Fougeray (dans l'évêché de Nantes, limitrophe de l'évêché de Vannes). On peut imaginer que ses biens au sud viennent du fisc attaché à sa charge de comte, mais ceux du nord, en particulier ceux en Plélan, sont des biens qui viennent de son héritage.

Le *nomen* Prostlon se retrouve sur une stèle épigraphique (*crouxxx Prostlon*) à Pen-er-Pont en Locoal-Mendon à l'entrée d'une presqu'île, entourée du chenal de Saint-Jean et de la rivière d'Étel, dont l'extrémité sud-ouest porte le nom évocateur de *la Forest*, souvent en relation avec des biens du fisc. Cet encart n'est pas d'origine moderne car il porte déjà de ce nom (*le village de la Forest*) à la réformation des fouages de 1427 pour la paroisse de Locoal ; on y dénombrerait alors un « métayer dou priour de St Goual non contribuant⁶¹. » Joëlle Quaghebeur propose que Prostlon, femme de Pascuethen, ait reçu des biens du fisc à cet endroit en sa qualité d'épouse du comte de Vannes⁶².

Pascuethen doit-il sa fulgurante ascension à son alliance avec Prostlon, fille du roi Salomon, ou son origine familiale l'a aussi aidé ? Il existe une source un peu plus prolixe sur sa famille. Il s'agit d'arbres généalogiques dressés à la fin XI^e siècle ou au début du XII^e siècle au monastère de Saint-Aubin d'Angers, aujourd'hui conservés dans un manuscrit de la bibliothèque Vaticane⁶³. Pascuethen (*Pascuithen*) y est dit fils légitime (*ingenus*) de *Ridoredh*, son frère Alain (*Alanus major*) est présenté comme un bâtard (*bastardus*) de *Ridoredh*. Comme nous l'avons vu plus haut, Pascuethen et Alain sont bien frères. La forme *Ridoredh* n'est pas présente dans le cartulaire de Redon, mais nous relevons ce *nomen* sous pas moins de sept autres variantes orthographiques. Si on exclue une occurrence qui n'entre pas dans notre plage chronologique⁶⁴, nous en rencontrons douze. Six concernent un prêtre de Saint-Sauver de Redon cinq fois témoin toujours très mal placé dans la liste des souscripteurs de 832 à 862 et donateur du petit monastère Sent Ducocan (Sainte-Brigitte ?) en Cléguérec, laquelle donation a donné

53 *Redon*, n° CCLX, p. 209.

54 *Monumenta Germaniae Historica*, Scriptorum, t. 5, Annales Bertiniani, 1883, p. 87 : 867 : *Pasnithen gener Salomonis*.

55 *Redon*, n° CCXLIX, p. 201 ; n° LXX, p. 56 ; n° CXX, p. 91 ; n° CV, p. 80 ; n° LV, p. 44.

56 *Redon*, n° XX, p. 18 ; appendix n° XXI, p. 366 ; appendix n° XL, p. 369 ; appendix n° XLIV, p. 371 ; n° CCXV, p. 166 ; n° XXX, p. 24 ; n° LXXVIII, p. 61 ; n° XLIX, p. 39 ; n° CCXI, p. 188 ; n° CCXLII, p. 192 & 194.

57 *Redon*, n° XXXV, p. 28-9 ; n° XXII, p. 19 ; n° XXVI, p. 21-2 ; n° XXIII, p. 19-20 ; n° LXXII, p. 57 ; n° LXXXV, p. 64 ; n° CCLXII, p. 213 ; n° CCLX, p. 209.

58 *Redon*, n° CCLXVI, p. 216.

59 *Redon*, n° CCXXXVIII, p. 186.

60 *Monumenta Germaniae Historica*, Scriptorum, t. 50, Chronique de Reginon de Prüm, 1890, p. 110 : *Paucis interpositis diebus Pasquitanus et ipse defunctus est*.

61 René DE LAIGUE, *La Noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles : réformations et montres : évêché de Vannes*, Vannes, 1902, réimprimé Versailles, 2001, t. 1, p. 332.

62 Joëlle QUAGHEBEUR, « Puissance publique, puissances privées sur les côtes du Comté de Vannes (IX^e -XII^e siècles) », *Pouvoirs et littoraux : du XV^e et XX^e siècle*, Rennes, 2000, p. 11-28 ; p. 18.

63 René POUPARDIN, « Généalogies Angevines du XI^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 20, 1900, p. 199-208. Le problème de l'arbre n° 1 qui traite des princes Bretons est que toutes les relations de parentés indiquées dans le manuscrit ne sont pas reproduites. Nous les avons rétablies sur la base du manuscrit original : Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 1283B, f° 65 v°. Désormais citée *généalogie*, cf. annexe.

64 *Redon*, n° CCCLXXIV, p. 329 : un prêtre, Redoret, père de Restanet fin XI^e, début XII^e siècle.

lieu à un procès tranché le 09 juillet 871⁶⁵. Trois qui concernent un premier Rethuoret laïc de 832 à 852. Et enfin, trois dernières mentions qui concernent un second Rethuoret laïc de 852 à 858/862 qui était déjà présent avec le précédent à deux reprises et qui pour sa troisième apparition n'est que le cinquième témoin⁶⁶. Il est troublant de constater que ce premier Rethuoret laïc suit en 852 par deux fois Pascuethen, futur comte de Vannes, dans la liste des témoins. Qui est-il par rapport à Pascuethen ? Un frère ou un cousin ?

Étendons nos recherches à d'autres *nomina* composés sur les mêmes racines. Pascuoret, apparaît de 840 à 858, il est témoin d'un don en Campénéac enregistré à Augan, témoin d'un autre acte passé dans la même paroisse, mais vend surtout un sixième de la forêt de *Bronto*, puis donne tous ce qu'il possédait dans le *campo nuncupante Bronto, qui est situs juxta Sciou* (Sciou en Maxent)⁶⁷. Rethuobri fit pas moins que quatre dons successifs d'héritages en Guer et Ruffiac de 836 à 843/850, dont un en présence de Nominoe et de sa femme Argenthal⁶⁸. Parmi les témoins de ces actes nous relevons trois fois la présence d'un Rethualart. Le prêtre Rethuuocon est témoin d'un don en Augan le 13 avril 858⁶⁹. Rethualatr est enfin le nom d'un machtiern qui fait un don d'une *villa* en Pluherlin le 09 février 833⁷⁰. C'est aussi celui d'un prêtre témoin en 844 et 843/851 de dons en Campénéac et Pierric⁷¹ qu'il faut peut-être reconnaître comme l'évêque d'Alet homonyme cité de 856 à 867⁷². D'après Loth, les racines *Reth*, *Uuethen* et *Uualatr* signifieraient respectivement droit/justice, combat et chef/souverain⁷³. Tout cela colle bien avec un milieu aristocratique.

Que retenir des énumérations qui précèdent ? Si l'on utilise la méthodologie mise en place par Werner⁷⁴, nous pouvons avancer que le nom du père de Pascuethen, Rethuoret, donné par la *généalogie*, est compatible avec ce que nous apprend le cartulaire de Redon. Un Rethuoret est par deux fois témoin juste après le futur comte de Vannes Pascuethen. Ils appartiennent certainement tous, avec un autre Pascuethen (850-864) et un Pascuoret (840-858), dont le nom est formé du préfixe de Pascuethen et du suffixe de Rethuoret, à une même parentèle possessionnée dans l'évêché d'Alet (en Maxent, Augan, Guer et Campénéac), mais aussi en Vannetais en Ruffiac. Nous pensons donc que les ascendants du comte Pascuethen sont issus du sud de l'évêché d'Alet, à la limite avec le nord-est de l'évêché de Vannes.

Toutes les autres mentions de bâtardise de la *généalogie* sont confirmées par ailleurs. Nous considérons donc la bâtardise d'Alain *le Grand* comme vraisemblable. Les deux frères seraient frères consanguins d'après la *généalogie*. Pascuethen est certes cité avant ses frères Derien et Budic⁷⁵, mais il était au mieux le troisième de la fratrie, car c'est Rudalt qui reçut la charge comtale⁷⁶ et Uueroc est cité avant lui⁷⁷.

Un acte du 24 février 867 passé *in Plebe Poliac* [Peillac], *in Bronjuduuocon* mentionne un *Rivilin commitem in Bronjuduuocon*⁷⁸. Guillotel identifie ce **Rivelen**, comte de Vannes, au comte de Poher et fait remarquer que « passé 874, les sources ne parlent plus de Guigon fils de Rivelen, et l'on peut supposer qu'il fut éliminé quand Pascweten reprit le contrôle du Vannetais que Salomon avait justement confié à son frère Rivelen »⁷⁹. Selon Joëlle Quaghebeur, « le déplacement de Rivelen en Vannetais serait alors la résultante d'une réorganisation totale du Poher en région « militaire »⁸⁰ » pour la défense contre les

65 Redon, n° CCXLVII, p. 198.

66 Redon, n° CCLII, p. 204 ; n° XX, p. 18 ; n° XXXV, p. 29 ; n° LXXII, p. 57.

67 Redon, n° CXCIV, p. 151 ; n° CXXVII, p. 97 ; n° XL, p. 32 ; n° LXXXII, p. 63.

68 Redon, n° CLXXVIII, p. 137-8 ; n° CLXXIX, p. 138-9 ; n° CLXXVII, p. 136-7 ; n° CLXXVI, p. 135.

69 Redon, n° CLXXV, p. 135.

70 Redon, n° VII, p. 7-8.

71 Redon, n° CVII, p. 81 ; n° CVIII, p. 82.

72 Redon, n° CXCIII, p. 150 ; n° CCIV, p. 159 ; n° XXV, p. 21 ; n° LXXVIII, p. 61 ; n° XXIV, p. 20 ; n° XXXVI, p. 30 ; n° XXXVII, p. 30 ; n° CLXXIV, p. 134 ; n° CLXXIII, p. 134.

73 Joseph LOTH, *Chrestomathie Bretonne (Armoricain, Gallois, Cornique)*, Paris, 1890.

74 Karl Ferdinand WERNER, « Liens de parenté et noms de personne : Un problème historique et méthodologique », *Famille et parenté dans l'occident médiéval*, Rome, 1977, p. 13-8 & 25-34.

75 Redon, appendix n° LIV, p. 376 : *Alanus [...] Pascweten et Dergen et Budic, filli ejus*.

76 Redon, n° CCLXXVIII, p. 225 : *Rudalt comite post mortem patris sui*.

77 Redon, n° CCLXVI, p. 216 : *Alan, dux, testis ; filius ejus Uueroc, testis ; Pascweten, testis ; Budic, testis*.

78 Redon, n° XCVI, p. 72.

79 André CHÉDEVILLE & Hubert GUILLOTTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 298, 321, 324 & 354.

80 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 45.

Normands.

Le successeur de Pascuethen n'est autre que son frère **Alain le Grand**. Il apparaît sans titre dans quatre listes de témoins, jamais très loin de son frère, de 866 à 878⁸¹. Il était aussi roi de Bretagne et meurt avant le 27 novembre 910, car Uurmhaelon est alors au pouvoir en Bretagne⁸², en 907 selon une source annalistique contemporaine⁸³. Son surnom semble venir de la chronique de Nantes⁸⁴. Chédeville pensait que « nous n'av[is]ons aucun exemple assuré qu'un individu ait porté dans l'Ouest le nom Alain avant qu'[il] apparaisse en 866⁸⁵. » En fait, nous avons la preuve qu'il existait une personne qui portait ce *nomen* une ou deux générations avant celle d'Alain le Grand. Le 12 juin 878, donc environ trente ans avant sa mort, Alain le Grand fait une donation dont *Haerui, filius Alan* est le 28^e et dernier témoin⁸⁶. Alain n'est jamais dit comte de Vannes, il porte les titres de *dominante in Brouueroch, provinciae Uuaroduae commes* et *principante provinciam Uuarrochiaie* dans deux actes de 878 et 878/9⁸⁷. Nous avons déjà parlé de ses fils Rudalt, Uueroc, Pascuethen, Derien et Budic.

La chronique de Nantes nous apprend qu'une de ses filles fut mariée à Matuedoi, comte de Poher, dont était issu Alan *Barbe-Torte*⁸⁸, ce que est repris par la *généalogie*⁸⁹. La donation de la moitié de l'église de Guipry à l'abbaye de Redon est l'unique occasion de rencontrer cette personne avec le titre de comte de Poher dans les sources diplomatiques. Son nom apparaît à chacune des phases de la concession. Tout commence par une donation faite dans le courant de l'année 913 par Bili, évêque de Vannes et le comte Matuedoi. Elle est confirmée le 25 octobre 913 par le comte Uurmhaelon, qui dirigeait alors le royaume de Bretagne. Puis elle est enfin solennellement renouvelée le 28 octobre 913 à Redon par l'évêque Bili et Dalitoc, le *nuntius* de Matuedoi⁹⁰. Il faut noter que le premier témoin laïc est *Guegon, nepos Matuedoi*. Ce *nomen* étant caractéristique de la maison de Cornouaille.

« Une notice qui peut être datée du 27 novembre 908 relate la concession à Saint-Sauveur de Redon par le comte **Tanguis** et son filleul Rudalt, fils d'Alain le Grand, d'une partie de la paroisse d'Elven – dans le Vannetais – que ceux-ci s'étaient partagée (n° 279). Cette possession en commun confirme l'assertion d'une généalogie définitivement mise en forme à Saint-Aubin d'Angers aux années 1066-1080 et qui fait de Tanguis un gendre d'Alain le Grand. » Il y a beaucoup à dire sur ce passage écrit par Guillotel⁹¹. Tout d'abord le filleul du comte Tanguis n'est pas Rudalt, mais Derien⁹². Le millésime de la notice est différent de celui donné par Guillotel dans son répertoire chronologique (910). La *généalogie* ne mentionne aucun Tanguis ; c'est Matuedoi qui y est donné comme gendre d'Alain le Grand. L'acte dit bien filleul et non neveu, mais la possession en commun d'une partie d'Elven pousse à voir dans Tanguis non seulement un parrain, mais aussi un oncle de Derien, et donc un gendre d'Alain le Grand. Quel est le ressort du comte Tanguis ? Si l'acte est de 910, il peut difficilement être comte de Vannes, car Rudalt l'est en 909 et 913. Il n'est pas comte de Cornouaille non plus car Uurmhaelon est *regnante Britanniam* en 910, *comitem, qui tunc monarchiam Britanniae regebat* en 913 et enfin *comes Cornubiae* dans le cartulaire de Landévennec⁹³. Il est douteux qu'il soit à la tête du comté de Nantes, car Foulque le Roux le domine entre 907 et 919⁹⁴. Les mentions les plus proches chronologiquement de Tanguis contenues dans le

81 Redon, n° XLIX, p. 39 ; n° XXI, p. 18 ; n° CCXL, p. 188 ; n° CCXLII, p. 194.

82 Redon, n° CCLXXIX, p. 266 : *Gurmabilon regnante Britanniam*.

83 Hérold PETITIAU, « A prosopography of Breton rulership, A.D. 818-952 », *Journal of Celtic Studies*, t. 4, 2004, p. 171-91 ; p. 177.

84 René MERLET, *La chronique de Nantes*, Paris, 1896, p. 82-3 : *Alani Magno, Britonum ducis*.

85 André CHÉDEVILLE, « Des Bretons d'origine iranienne : mythe ou réalité ? », *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge : Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes, 2008, p. 39-47 ; p. 44.

86 Redon, n° CCXXXV, p. 183.

87 Redon, n° CCI, p. 157 & n° CCXXXV, p. 182-3. Hérold PETITIAU, « A prosopography of Breton rulership, A.D. 818-952 », *Journal of Celtic Studies*, t. 4, 2004, p. 171-91 ; p. 177 propose d'en faire un fils d'Alain le Grand. Son rang de témoin n'est pas du tout compatible avec cette hypothèse.

88 René MERLET, *La chronique de Nantes*, Paris, 1896, p. 82-3 : *Fugit autem tunc temporis Mathuedoi, comes de Poher, ad regem Anglorum Adelstannum cum ingenti multitudine Britonum, ducens secum filium suum, nomine Alanum, qui postea cognominatus est Barbatorta, quem Alanum ex filia Alani Magni, Britonum ducis, genuerat*.

89 Cf. annexe : *Alanus major [...] et filias duas [...] Maduodonus habuit unam de qua Alanus barbatorta*.

90 Redon, n° CCLXXV, CCLXXVI & CCLXXVII, p. 223-4.

91 André CHÉDEVILLE & Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 373.

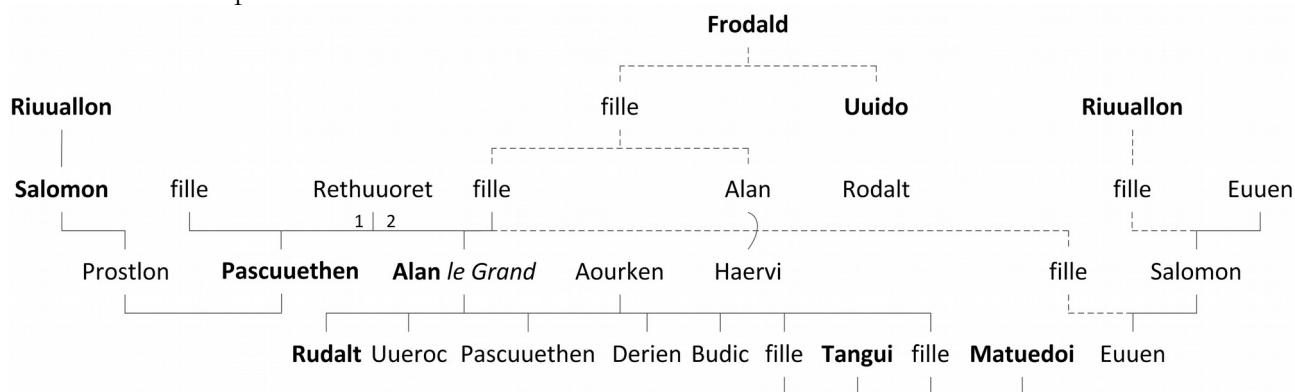
92 Redon, n° CCLXXIX, p. 226 : *Tanchi, comes ; Tangi [...], filiolum suum Derian, filium Alani*.

93 Redon, n° CCLXXIX, p. 226 ; CCLXXVI, p. 224 & CL n° 24.

94 Karl Ferdinand WERNER, *Enquetés sur les premiers temps du principat français (IX^e-X^e siècles) : Untersuchungen zur Frühzeit des französischen Fürstentums (9. - 10. Jahrhundert)*, Paris, 2004, p. 45.

cartulaire de Redon sont peu nombreuses et nous orientent vers l'évêché de Vannes (Peillac et Sixt) et une paroisse limitrophe de ce même diocèse (Guillac)⁹⁵. Si on prend 908 comme millésime, cela permettrait de reconnaître en Tangui tout simplement un comte de Vannes. Par contre, si l'on admet le millésime 910 et l'on admet un ressort territorial différent pour le Poher et la Cornouaille⁹⁶, il pourrait être un comte de Poher.

Rudalt, fils d'Alain *le Grand* apparaît dans deux actes de **909** et **913**, comme *comite post mortem patris sui* et *principes*⁹⁷. Point de ressort mentionné, mais puisqu'il a la même charge que son père, il est logique de choisir le Vannetais. Nous rencontrons avant lui trois mentions d'homonymes, en 833 et 878, respectivement comme 16^e et 8^e témoin, et en 834 comme troisième témoin⁹⁸. Ce dernier pourrait être un parent du comte Rudalt. Selon Joëlle Quaghebeur, ce *nomen* serait une variante de celui attaché aux Widonides, Hrodolt. La mère d'Alain *le Grand* serait issu du lignage Widonide⁹⁹. Dans sa chrestomathie bretonne, Loth donne en 1890 pour la décomposition de Rodalt : *rod-alt*¹⁰⁰. En 1912, le même auteur assure toujours « la celticité de ce nom », mais « sons sens n'est pas certain. » Il le décompose alors en *rod-alt* ou *ro-dalt*¹⁰¹. Les variantes orthographiques des mentions du comte de Vannes Frodald peuvent nous aider à nous faire une opinion. Nous avons ainsi Hrodod¹⁰², Frodald¹⁰³ et Ruadolt¹⁰⁴. Cette dernière mention est issue d'une liste de défunts de Reichenau du début du IX^e siècle. Elle prouve qu'à cette époque, ce *nomen* était le même que celui qu'on rencontre pour le fils d'Alain *le Grand*. Il est enfin troublant de relever avec Loth que Rodalt n'avait pas d'équivalent au pays de Galles ni en Cornouailles¹⁰⁵, ce qui renforce pour nous sa probable origine exogène à la Bretagne. Nous n'avons donc pas de scrupule à rapprocher Frothald, témoin d'un don localisé en Laillé en 850¹⁰⁶ avec les mentions précitées de Rodalt en 833 et 878.



Parentèle d'Alain *le Grand*

Nous trouvons aussi la mention en 913 d'un neveu d'Alain *le Grand* : *Euen, Alanis regis nepos*¹⁰⁷. Hérold Pettiau propose de reconnaître en Euen un fils du comte de Vannes Pascuethen car Alain n'a pas d'autre frère ou sœur connu¹⁰⁸. Ce rattachement est pour nous improbable, car si Euen avait été

95 *Redon*, n° CCXXIII, p. 172 ; n° LXXIV, p. 58 & n° LXXIV, p. 320.

96 Nous n'avons pas la place ici de développer ce point, qui n'est pas un détail.

97 *Redon*, n° CCLXXVIII, p. 225 : *Rudalt* ; n° CCLXXIV, p. 222 : *Rudaltum*.

98 *Redon*, n° XLIII, p. 35 : *Rodaldo* ; n° CCLXIX, p. 219 : *Rodalt* ; n° II, p. 2 : *Rodalt*. Ce dernier acte est fautivelement daté de 832 dans le répertoire chronologique de Guillotel.

99 Joëlle QUAGHEBEUR, « Raginhard, évêque de Vannes, ou la mémoire oubliée », *Mondes de l'Ouest et villes du monde : regards sur les sociétés médiévales*, Rennes, 1998, p. 115-26 ; p. 119.

100 Joseph LOTH, *Chrestomathie Bretonne (Armoricain, Gallois, Cornique)*, Paris, 1890, p. 161.

101 Joseph LOTH, *Contributions à l'étude des romands de la table ronde*, Paris, 1912, p. 98, n. 2.

102 *Monumenta Germaniae Historica*, diplomatum Karolinorum, t. 1, 1906, n° 148, p. 201 : *Hrodoldo*.

103 *Redon*, n° CXCI, p. 147-8.

104 *Monumenta Germaniae Historica*, Antiquitates, t. 5, 1913, *Libri confraternitatum Sancti Galli, Augiensis, Fabariensis*, col. 488, p. 300 : *Ruadolt*.

105 Joseph LOTH, *Contributions à l'étude des romands de la table ronde*, Paris, 1912, p. 96.

106 *Redon*, n° CXXV, p. 95.

107 *Redon*, n° CCLXXVI, p. 223.

108 Hérold PETTIAU, « A prosopography of Breton rulership, A.D. 818-952 », *Journal of Celtic Studies*, t. 4, 2004, p. 171-91 ; p. 174, n. 17 d'après *Annales Rotonenses*.

fils de Pascuethen, il aurait été son successeur au comté de Vannes. Euuen pourrait plutôt être un neveu d'une sœur d'Alain. Il faut ici exploiter une mention en 895 d'un *Salomon, filius Euuen*¹⁰⁹ très bien placé juste après le duc Alain *le Grand*, ses fils Uueroc, Pascuethen et Budic. Porter le nom de Salomon vingt ans après la mort du roi breton homonyme n'est pas fortuit. Il pourrait être issu d'une sœur de ce dernier. Si cette reconstruction est correcte, nous aurions alors un Euuen, marié à une sœur du roi Salomon, d'où le Salomon de 895, marié à une sœur d'Alain *le Grand*, d'où l'autre Euuen de 913. Ce dernier serait donc le produit d'une alliance entre des parents du roi Salomon et ceux d'Alain *le Grand*, ce qui justifierait très bien la position du Salomon de 895 juste après la famille Alain *le Grand*.

Rudalt est-il le dernier comte de Vannes connu ? On rencontre un comte au nom évocateur de **Nominoe** tout d'abord dans une notice datée **entre 944 et 952** du cartulaire de Landévennec lors d'une confirmation de biens autour de Nantes (Saint-Médard de Doulon, Saint-Croix de Nantes, Saint-Cyr hors les murs de Nantes et Sucé) et dans le pays de Guérande (Saint-Guénolé de Batz, île de Batz) à l'abbaye de Landévennec par Alain *Barbe-Torte*¹¹⁰ ; puis lors d'un plaid en septembre **958** tenu par une assemblée de nobles francs et bretons dans le Véron¹¹¹ ; et enfin dans un autre acte du cartulaire de Landévennec instrumenté **vers 940-60** selon Wendy Davies¹¹². Il est important pour ce qui suit de citer les premiers témoins de ces trois actes : « Alan, dux ; Judhael, comes ; Juthouen, archiepiscopus ; Hedrenn, episcopus, Blenliuett, episcopus ; Houuel, comes ; Vuerec, Nuuenoe, Salvator, episcopus ; Jestin, vicecomes ; Diles vicecomes », puis « S. Hesdreni episcopi. S. Salomonis episcopi. S. Gestini vicecomitis. S. Berengerii comitis. S. Nemenoti comitis. S. Hoiellaguni comitis » ; et enfin « Iudhael, comite, affirmante. N. signum Nominoe, comitis. Signum Hedren, episcopi. Signum Iestin, vicecomitis » Ces listes ne font mention d'aucun territoire qu'il faut donc rétablir. Pour nous aider, rappelons-nous qu'Alain *Barbe-Torte* ne contrôlait que la côte méridionale bretonne. Ainsi défilent pour le premier acte le duc (aussi comte de Poher), le comte de Rennes, l'archevêque de Dol, les évêques de Nantes, puis Vannes, le comte de Nantes, le frère de ce dernier, Nominoe, l'évêque d'Alet, le « vicomte de Nantes. » et enfin le vicomte Diles.

Ce dernier est, selon Joëlle Quaghebeur, « probablement [...] vicomte de Poher¹¹³. » Est-ce aussi certain ? Joëlle Quaghebeur, a bien montré, sur la base d'une analyse du cartulaire de Redon, que « les noms d'Alfred et de Diles furent portés dans des maisons de machtierns du pays de Vannes¹¹⁴. » Un évêque de Vannes du nom de Diles est en poste depuis un an le 05 février 870¹¹⁵. Le vicomte Diles de 944/952 n'est-il pas plutôt tout simplement vicomte de Vannes ? Cette hypothèse comporte plusieurs avantages. Elle fait disparaître l'existence de deux maisons vicomtales successives en Poher en ne laissant que celle représentée par les Bernard/Riwallon/Tanguy. Il faut de plus lever quelques objections à notre hypothèse. La plus importante est la mention dans les cartulaires Cornouaillais de *Diles Heergur Kembre/Diles Heirguor Chebre* à la suite de *Altfred Alefrudon/Aulfret Alesrudon*¹¹⁶. Le vicomte Diles serait le même que l'exilé de Cambrie¹¹⁷, c'est-à-dire du pays de Galles. La mention dans cette liste de dignitaires *a priori* Cornouaillais d'un Diles, exilé au pays de Galles, conforterait l'hypothèse que le ressort du vicomte Diles était le Poher. Mais que faire alors d'Alfred qui le précède ? Est-il aussi à rattacher au Poher alors que le cartulaire de Redon indique fortement le Vannetais ? Pour lever cette contradiction, nous rattacherions volontiers les Alfred et Diles de cette liste au Vannetais et non au Poher. L'argument de l'absence de représentants du Poher à une donation à l'abbaye de Landévennec¹¹⁸

109 Redon, n° CCLXVI, p. 216.

110 Hubet GUILLOTTEL, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Rennes, 2014. Cité ci-dessous comme **Guillotel** ; Guillotel, n° 2.

111 Guillotel, n° 3.

112 René-François LE MEN & Émile ERNAULT (éd.), « Cartulaire de Landévennec », *Mélanges historiques : choix de documents*, Paris, 1886, t. 5, p. 533-600. Cité ci-dessous comme **Landévennec** ; Landévennec, n° 40. Wendy DAVIES, « Les chartes du cartulaire de Landévennec », *Landévenec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, 1986, p. 85-95 ; p. 91, n. 19.

113 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 90.

114 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 91-2.

115 Redon, n° CCXXXIV, p. 182.

116 Léon MAÏTRE, & Paul DE BERTHOU (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2^e éd. rev., corr. et augm., Rennes-Paris, 1904. Cité ci-dessous comme **Quimperlé** ; Quimperlé, p. 90 ; Landévennec, p. 576.

117 Joëlle QUAGHEBEUR, « Alain Barbe-Torte ou le retour improbable d'un prince en sa terre », *Bulletin de l'Association Bretonne*, t. 112, 2003, p. 143-68 ; p. 161.

118 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 90 : « Aucun homme présent ne paraît prétendre du titre de comte de Poher. Or l'importance de la donation concédée par le duc de Bretagne

ne tient pas, car le duc Alain *Barte-Torte* était par son père comte héritier de cette région. Une dernière objection serait le Diles, mari d'Alarun et fils d'Alfred mentionné dans les chartes n° 43 et 44 du cartulaire de Landévennec. Bernard Tanguy l'identifie avec le vicomte Diles ¹¹⁹ à cause du titre de la charte contemporaine de l'établissement du Cartulaire, mais Joëlle Quaghebeur date cette dernière charte du milieu du XI^e siècle ¹²⁰. La charte n° 43 le dit *sternate regalium ortus*. Il était en effet cousin des comtes de Cornouaille.

Nous savons que le Nominoe de 958 et de 940/60 est comte. C'est très certainement le même que celui de 944/52, bien que ce dernier ne porte aucun titre. Cette nouvelle hypothèse pour le ressort du vicomte Diles donne à la première liste des témoins une forte logique interne. Les évêques de Nantes et de Vannes, le comte de Nantes, puis Nominoe (futur comte ?) et enfin les vicomtes de Nantes et, suivant notre hypothèse, de Vannes, témoignent de donations faites près de – et à – Nantes et dans le pays de Guérande, qui relevait alors du Vannetais ¹²¹. Nominoe n'était-il donc pas comte de Vannes ? Les premiers témoins de l'acte de 940/60 passé à Nantes sont le comte, évêque et vicomte de Nantes ainsi que le comte Nominoe pour un bien localisé *in pago Broueroc, in vicaria Carantor*.

Nom	Titre	Territoire	Datation
Frodald	comes		801/12
Uuido †834	comes		802/13
Uuido †834	comes		812
Uuido †834	comes		813
Uuido †834	comes		820
Uuido †834	comes		814/26
Uuido †834	comes	in pago Venedie	826
Uuido †834	comes	in Venedi civitate	826
Uuido †834	comes	in Venedia	827
Uuido †834	comes		829/30
Uuido †834	comes	in Venedia	830
Uuido †834	comes		830
Nominoe †851	comes	Venetice civitatis	832
Nominoe †851	princeps	Venetice civitatis	834
Pascuurthen †876	comes	provinciae Broweroc	865
Rivelen	comes	in Bronjuduuoc	867
Pascuurthen †876	comes		868
Pascuurthen †876	comes		871
Alan †906	dominante	in Broueroc	878
Alan †906	principante	provinciam Uarrochiaie	878/9
Tanchi	comes		908 ou 910
Rudalt	comes		909
Rudalt	princeps		913
Diles	vicecomes		944/52
Nominoe			944/52
Nominoe	comes		958
Nominoe	comes		~940/960

Occurrences des (vi-)comtes attestés ou supposés de Vannes dans les sources diplomatiques

Le *nomen* de ce dernier comte en 958 est très troublant, car il fait bien entendu penser au *missus* et comte de Vannes en 832 et 834. Il faut donc revenir à l'argumentation de Guillotel sur l'origine de ce dernier. Elle est clairement basée sur quatre arguments ¹²². Nominoe n'a fait que deux donations à Redon de biens relevant du fisc et non de son propre héritage. Il ne devait pas être originaire de l'évêché d'Alet. Il était beau-frère de Riuallon, comte de Poher et donc originaire de cette même région. Hypothèse confirmée par l'identification de l'*aula quoe dicitur Botmonel*, dont nous avons déjà parlé ci-dessus, avec Botmel en Callac. Nous suivons Guillotel sur les deux premiers arguments. En revanche, le fait que Nominoe n'aurait fait que des dons provenant du fisc n'empêche pas qu'il était lui-

à un monastère cornouaillais rend cette absence très étonnante. »

119 Bernard Tanguy, « Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille », *BSAF*, t. 115, 1986, p. 117-42 ; p. 135.

120 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 173.

121 Voir plus bas pour l'appartenance du pays de Guérande au Vannetais.

122 André CHÉDEVILLE & Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 231-2.

même possessionné dans l'évêché de Vannes. De même, le lien de parenté avec la famille comtale de Poher ne prouve pas son appartenance à cette région. Il serait même plus logique que cette union ait concrétisé une alliance de familles dominantes du Poher et du Vannetais. Enfin, la localisation de *Botmonel* proposée par Guillotel et qui lui sert à confirmer son hypothèse, « en vertu des règles de l'évolution phonétique, ne peut en aucune façon correspondre, comme on l'a proposé, à Botmel, près de Callac, dans le comté de Poher ¹²³. » Il faut donc se résoudre à revenir à l'hypothèse classique d'un Nominioe d'origine Vannetaise. Remarquons de plus, que la proximité de sa famille est toute relative avec le Poher car aucun de ses descendants directs ne porte de *nomen* typiquement cornouaillais (Riuuallon ou Uuegon).

Le pays de Guérande et le Vannetais

L'appartenance du pays de Guérande (entre le Vannetais et le Nantais) a été récemment traité dans un article d'Alain Gallicé ¹²⁴. En 840, à Avessac on se réfère à l'évêque de Vannes. En 851, selon Jean-Pierre Brunterc'h, Guérande était dans le Vannetais ¹²⁵. Les actes du cartulaire de Redon traitant du pays de Guérande font référence à l'évêque de Vannes en 854, 859, 861, 862, 855 et 870. Ils citent les évêques de Vannes et de Nantes en 857 et 859, mais donne uniquement l'évêque de Nantes en 1063/76 ¹²⁶. En 971, Orscand, évêque de Vannes, donne une saline en Saillé qu'il tient à titre héréditaire à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers ¹²⁷. « Un privilège accordé par Quiriac, évêque de Nantes, en 1073, au profit de l'abbaye de Saint-Florent ¹²⁸ montre que le clergé de Nantes avait conscience de l'ancienne appartenance du pays guérandais au Vannetais, puisqu'il est spécifié que l'église d'Escoublac est en pays breton ¹²⁹. » La charte confirmative des biens des évêques de Nantes donnée en 1123 par Louis *le Gros* permet de reconstituer leur temporel entre 936 et 986 ¹³⁰ ; le pays guérandais en est exclu. Le pays de Guérande n'a donc été définitivement intégré à l'évêché de Nantes qu'à partir du milieu du XI^e siècle.

L'impact des invasions scandinaves, les kement

Le Vannetais a durement été touché par les attaques des normands venus de Norvège. Nous en avons quelques traces écrites. Ainsi, l'évêque de Vannes, Courantgen, était entre leurs mains le 11 mars 854 ¹³¹. Peu avant le 08 juillet 857, c'est au tour du comte de Vannes, Pacuethen. Il recouvrit la liberté en échange d'un calice et d'une patène, tous deux en or, fournis par l'abbaye de Redon ¹³². À la suite de Guillotel, nous ne retenons pas la prétendue victoire de Questembert sur les scandinaves en 888 introduite par la Borderie ¹³³. En 889, le territoire allant jusqu'au Blavet fut mis à sac par les scandinaves ¹³⁴. Vers 920, le clergé régulier breton fuit la Bretagne ¹³⁵. La littérature hagiographique nous permet ainsi de savoir que les communautés de Redon, Locoal, Locminé et Saint-Gildas-de-Rhuys

123 Bernard TANGUY, « Autour de l'adoption de la règle bénédictine par l'abbaye de Redon », *BSAF*, t. 118, 1989, p. 141-52; p. 145.

124 Alain GALLICÉ, « Le pays guérandais à l'époque carolingienne », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 135, 2000, p. 81-101.

125 Jean-Pierre BRUNTERC'H, « Géographie historique et hagiographique : la vie de saint Mervé », *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, p. 7-63 ; carte n° 2.

126 Redon, n° CXCIV, p. 151-2 ; n° XXII, p. 19 ; n° XXVI, p. 21-2 ; n° LXXII, p. 57 ; n° XXIII, p. 19-20 ; n° XCV, p. 71-2 ; n° LXXXIV, p. 64 ; n° XCIII, p. 74-5 ; n° CCXXXIV, p. 181-2 ; n° CCCXXVIII, p. 279-80.

127 Arthur BERTRAND DE BROUSSILLON, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. 3, 1903, p. 381.

128 Il existe deux variantes *in pago Nannetico* et *in pago Britannico*, dans le livre d'argent de Saint-Florent AD49 respectivement H 3714, vol. 43, f° 43 v°-44 v° et H 3715, f° 37 v°-38 r°.

129 Alain GALLICÉ, « Le pays guérandais à l'époque carolingienne », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 135, 2000, p. 81-101; p. 84.

130 Jean-Pierre BRUNTERC'H, « Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (ci-dessous MSHAB), t. 61, 1984, p. 29-82.

131 Redon appendix, n° XL, p. 369 : *Normandis ipsam episcopum captivum tenentibus*.

132 Redon, n° XXVI, p. 21 : *Pascueten in ejus redemptione de Normandis ; et ipse postea dedit pro illo calice aureo et patena aurea*.

133 André CHÉDEVILLE & Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 365.

134 *Monumenta Germaniae Historica*, Scriptorum, t. 50, Chronique de Reginon de Prüm, 1890, p. 135 : *ceduntur passim et usque ad Blavittam fluvium omnis eorum possessio diripitur*.

135 Hubert GUILLOTEL, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *MSHAB*, t. 59, 1982, p. 269-315.

étaient du voyage. Lors de la compilation du cartulaire de Quimperlé, entre 1124 et 1131¹³⁶, le souvenir de l'occupation normande de Belle-Île était encore prégnant¹³⁷. Nous possédons aussi des vestiges archéologiques, en particulier la sépulture à bateau viking de Groix.

Une partie des kemenet ont été créés au X^e siècle¹³⁸, après des invasions scandinaves. Le Kemenet-Heboe s'étendait de l'Ellé au Blavet, bordé au sud par l'océan. Il faisait face et intégrait l'île de Groix, dont nous avons rappelé qu'elle fut occupée par les scandinaves. Ce kemenet a donc dû être créé en premier lieu pour assurer la défense d'un axe important de pénétration en Bretagne¹³⁹, mais aussi peut-être pour garder la frontière occidentale de l'évêché contre les comtes de Cornouaille. Au Moyen-Âge, le Kemenet-Heboe est un doyenné qui n'apparaît dans les sources fiables qu'en 1225¹⁴⁰. Le cartulaire de Quimperlé mentionne ce territoire au XI^e siècle dans les Vies de saint Gurthiern et de sainte Ninnoc, ainsi que dans la donation en partie apocryphe de l'île Saint-Michel¹⁴¹. Un autre acte apocryphe daté de 1160 apporte une forme plus archaïque : *Kemenet Hebgoen*¹⁴². Nous ne suivons donc pas la récente interprétation d'Albert Deshayes (He-boe¹⁴³) et préférons nous en tenir à celle d'Ernault¹⁴⁴ reprise par Bernard Tanguy¹⁴⁵ : Hepuuou > Hebgoeu > Heboe. Le chef-lieu du Kemenet-Heboe était au Viel-Hennebont sur la rive droite du Blavet. Qui est Hepuuou/Heboe ? Nous ne trouvons que deux homonymes dans le cartulaire de Landévennec. Hepuuou, fils de Riuelen et de Runantrec, de naissance royale qui donne l'église de Saint-Thois à cette abbaye¹⁴⁶ « vers la fin du IX^e ou le début du X^e siècle¹⁴⁷ ». Puis, dans une note marginale du XII^e siècle : *terra Hebguoeu in Ro Riguin*¹⁴⁸ identifiée à Rosyvin en Lothey par Largillière¹⁴⁹. Ces mentions ne peuvent être assimilées au premier détenteur de ce kemenet, mais elles donnent tout de même une indication quant à son origine, qui pourrait être le Poher. Un événement rapporté dans le sixième chapitre des chroniques de Vitré est jusqu'ici passé quelque peu inaperçu. Nous citons le passage en question en mettant face à face les éditions de d'Hozier¹⁵⁰ (à gauche) et de la Borderie (à droite). Ce dernier regrettait que ces chroniques « fourmillent de faute d'impression. J'en ai corrigé quelques-unes dans le passage ci-dessous, à l'aide d'un manuscrit des *Chroniques* qui m'appartient¹⁵¹. »

136 Cyprien HENRY, « Génèse et aspects juridiques du cartulaire », *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, p. 15-52 ; p. 29.

137 *Quimperlé*, n° I, p. 131 : *Bellam habebat Insulam, nomine britannico Guedel appellatam, quam olim Normannorum rabies devastaverat.*

138 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 41.

139 Nicolas LE BADÉZET, « Aux origines du Kemenet-Heboe », *Jean-Christophe Cassard : Historien de la Bretagne*, Morlaix, 2014, p. 365-73.

140 Jules-Henri GESLIN DE BOURGOGNE & Anatole DE BARTHÉLEMY, *Anciens Évêchés de Bretagne : Histoire et monuments*, Saint-Brieuc-Paris, 1855-79, 6 vol ; t. 3, p. 340 : *decano de Kimeneteboy.*

141 *Quimperlé*, p. 7, 23 & n° X, p. 150 : *nobilissimi Chemeneth Eboeu ; Kemenet Heboeu terra ; Kemenet Heboe.*

142 Jules-Henri GESLIN DE BOURGOGNE & Anatole DE BARTHÉLEMY, *Anciens Évêchés de Bretagne : Histoire et monuments*, Saint-Brieuc-Paris, 1855-79, 6 vol ; t. 6, p. 129.

143 Jean-Paul SOUBIGOU, « Le Léon dans la Bretagne des X^e-XI^e siècles (Kemenet et vicomté) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 120-4, 2013, p. 46 en citant Albert Deshayes.

144 Émile ERNAULT, « Études bretonnes III : Un cas de renforcement des consonnes », *Revue Celtique*, t. 7, 1886, p. 145-61 ; p. 150.

145 Bernard TANGUY, « Les *pagi* bretons médiévaux », *BSAF*, t. 130, 2001, p. 371-96 ; p.394 .

146 *Landévennec*, n° 24, p. 561.

147 Bernard TANGUY, « Les *pagi* bretons médiévaux », *BSAF*, t. 130, 2001, p. 371-96 ; p. 394.

148 *Landévennec*, n° 18, p. 561, n. 2.

149 René LARGILLIÈRE, « La topographie du Cartulaire de Landévennec », *BSAF*, t. 69, 1942, p. 28-68 ; p. 41.

150 Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Paris, 1638, les chroniques de Vitré, chapitre 6, p. 6 : *Comme Ruiuallon sire de Vitré, & vicomte de Rennes, occist le sire de Guemenebeboy, pour vanger le duc Geffroy son seigneur.*

151 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Essais d'histoire féodale : Les sires du Quémenet-Héboi et du Pontcallec », *Revue de Bretagne et Vendée* (ci-dessous RBV), t. 2, 2^e semestre 1862, p. 213-35 ; p. 214-5.

<p>& advint ce temps pendant que ledit Ruiuallon & Genergande demeurèrent à Aulroy, que le duc Geffroy assembla en celuy lieu d'Aulroy grand parlement, & toute cour de ses barons & autres féaux : auquel parlement il s'esmeut contems entre lesdits Geffroy & le sire de Guemeneheboy ; s'y s'effrena ledit sire de Guemeneheboy en tel outrage, qu'il desmentit Geffroy devant toute sa court : de laquelle chose ledit Geffroy fut si tres indigné, qu'il habandonna le parlement, & entrant en sa chambre, maudist son lignage, & sa nourriture, s'ils ne le vangeoient du seigneur de Guemeneheboy : & quand Ruiuallon le Vicaire qui estoit outre l'eau en sa maison entendit celle injure avoir esté faite à son seigneur, il s'arma incontinent, monta à cheval & print sa lance, si rencontra en la ville ledit seigneur de Guemeneheboy & l'occist, & apres ce fait retourna en son hostel, & print sa femme & son fils, puis brusla ses maisons ; & d'illec se departant s'en vint à Rennes où il demoura : car il sçavoit s'il se tenoit à Aulroy qu'il auroit la guerre aux amis dudit seigneur de Guemeneheboy, qui estoit homme de grande puissance.</p>	<p>Et advint ce temps pendant que ledit Riwallon et Genergande demeuroient à Auray, que le duc Geffroy assembla en celuy lieu d'Auray grand parlement et tint cour de ses barons et autres féaux. Auquel parlement il s'esmut contens entre ledit Geffroy et le sire de Guémené-Héboy. Si s'effrena ledit sire de Guémené-Héboy en tel outrage, qu'il desmentit Geffroy devant toute sa cour. De laquelle chose ledit Geffroy fut si tres-indigné, qu'il abandonna le parlement, et entrant en sa chambre, maudit son lignage, & sa nourriture, s'ils ne le vengeoient du seigneur de Guémené-Héboy. Et quand Riwallon le Vicaire, qui estoit outre l'eau en sa maison, entendit celle injure avoir esté faite à son seigneur, il s'arma incontinent, monta à cheval et print sa lance. Si rencontra en la ville ledit seigneur de Guémené-Héboy et l'occist. Et après ce fait, retourna en son hostel et print sa femme et son fils, puis brusla ses maisons, et d'illec se départant s'en vint à Rennes, où il demoura. Car il sçavoit, s'il se tenoit à Auray, qu'il auroit guerre aux amis dudit seigneur de Guémené-Héboy, qui estoit homme de grande puissance.</p>
---	---

Ce seigneur du Kemenet-Heboe, *homme de grande puissance*, est anonyme. Il fut tué sous le principat du duc Geoffroy (992-1008). Sa femme et son fils, furent capturés et peut-être gardés à Rennes. N'avons-nous pas ici la trace de la décapitation du lignage des seigneurs de Kement-Heboe matérialisée par l'absence de continuité onomastique ? En effet, au début du XI^e siècle, le Kemenet-Heboe est détenu par les seigneurs d'Hennebont dont aucun représentant n'a porté le *nomen* Heboe. Le premier d'en eux est Huelin, fils de Berenger. Le *nomen* Berenger indique bien que ce nouveau lignage est allogène et vient du Rennais. Il aurait donc été mis en place par les comtes de Rennes pour punir un affront perpétué au vu et su de tous, ce qui impliquerait que le fils ait été aussi liquidé.

Nous savons très peu de chose sur le Kemenet-Guegant, enserré, tout comme le kemenet précédent, par l'Ellé et le Blavet, localisé au nord de celui-ci. Ce territoire apparaît dans la charte apocryphe de 1160 déjà citée¹⁵². Son chef-lieu, jadis en Locmalo, a été érigé en paroisse sous le nom Guéméné-Guegant, aujourd'hui Guémené-sur-Scorff. Sa petite superficie (117 h) trahit une faveur faite aux seigneurs du lieu. Nous avons précédemment assimilé les *nomen* Guegant et Guegon¹⁵³, mais ils procèdent d'une étymologie différente, respectivement Uicant et Uicon¹⁵⁴.

Nous sommes condamnés à utiliser des documents postérieurs de plus de deux siècles à sa création supposée pour essayer d'entrevoir les origines du Kemenet-Guegant. Les recherches de Taillandier dans les archives du château de Guémené¹⁵⁵ démontrent qu'au XVIII^e siècle « les contrats de mariage, les partages et les titres latins [avaient] été transportés à Paris par M. le prince Constantin¹⁵⁶. » Les archives comportaient trois inventaires de titres dans lesquels Taillandier a certainement trouvé « une notice du contrat de mariage de Mabille de Rohan avec Robert de Beaumer en 1251. Il paraît par ce document, que le vicomte de Rohan donne à Mabile, sa sœur, les terres de

152 Jules-Henri GESLIN DE BOURGOGNE & Anatole DE BARTHÉLEMY, *Anciens Évêchés de Bretagne : Histoire et monuments*, Saint-Brieuc-Paris, 1855-79, 6 vol ; t. 6, p. 128-9 : *Quemenet Guegant*.

153 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 40.

154 Ce point d'onomastique nous a été confirmé verbalement par Bernard Tanguy le 17 novembre 2014.

155 Dom Plaine, « Relation du coyage de D. Taillandier en Bretagne », *RBV*, t. 32, 2^e semestre 1872, p. 89-102, 183-200 ; p. 193.

156 Louis Armand Constantin de Rohan.

Guémené et de la Roche-Périou, à condition d'hommage en juveigneurie. Ce contrat n'est point imprimé dans D. Morice et ne se trouve plus à Guémené, mais je ne doute pas qu'il ne se trouve dans les preuves de l'histoire de la maison. » Ceci est confirmé par un acte de partage de 1280 par lequel *Ranous de Biaumes*, trésorier du chapitre de Reims, notifie le duc de Bretagne, Jean I^{er}, qu'il a cédé à son frère cadet Thomas « toute la terre de Guemené Guingant, de Craviar et de Roche Perio, et toutes les appartenances qui sont appendans as lius devant-nommées et qu'il demande que Thomas face hommage à vous [au duc] selonc l'usage et la coustume qui li fiez doivent des terres devant nommées ¹⁵⁷. » En 1283 intervient un accord dans lequel Thomas de Beaumez admet qu'il ne doit l'obéissance de la terre de *Quemenetgugant* au vicomte de Rohan qu'en la ville de Pontivy ¹⁵⁸. En 1294, dans le livre des Ostz, le vicomte de Rohan doit neuf chevaliers et demi avec le décompte suivant : cinq pour la vicomté de Rohan, un pour le fief de *Kuemenet Guingant*, un demi pour le fief de Gormené et enfin trois pour le fief de Porhoët par la main du comte de la Marche ¹⁵⁹.

Au XIII^e siècle, les fiefs de Kemenet-Guégant, de Cravial et de la Roche-Piriou ont donc constitué le partage de Mabile de Rohan lors de son union avec Robert de Beaumez, cousin germain du duc Jean I^{er}. La mention de tenure en juveigneurie (confirmée par l'acte de 1283) ne présume rien de l'origine de ces terres. Il est classique de voir ce type de partage alors que les biens en question ne font pas partie de la terre ancestrale ; il fallait juste qu'ils aient été dans la famille depuis assez longtemps. Le fait que le fief de Kemenet-Guegant soit dissocié de celui de la vicomté de Rohan en 1294, n'est pas dû à ce qu'il était alors dans les mains des Beaumez, mais qu'il représentait une juridiction à part entière, certainement parce qu'il constituait auparavant un fief distinct de celui de Rohan. La Borderie a jadis prétendu que Guémené relevait originellement du siège de Ploërmel ¹⁶⁰ en se basant sur un accord intervenu en 1231 entre le vicomte de Rohan et le duc Jean I^{er} ¹⁶¹. Cet acte prouve seulement que le vicomte relevait désormais directement du duc pour ses terres de Rohan, Porhoët et *Kemene Guegant* et que les appels se feraient à Ploërmel.

Quelle était l'origine de la détention du Kemenet-Guégant par les Rohan ? Il ne pouvait pas venir des unions d'avec Alienor de Porhoët ou Mabile de Fougères. En revanche, il pourrait avoir été apporté par *Vilana*, femme d'Alain I^{er} sur laquelle nous ne savons rien, ou bien par Constance. Nous savons que cette dernière apporta les seigneuries de Mur et Corlay aux Rohan ¹⁶². Elle était fille de la duchesse Berthe, dernière représentante de la maison de Cornouaille. N'a-t-elle pas aussi apporté le Kemenet-Guegant et la Roche-Piriou dans sa dot ? Il ne faut pas oublier que la Roche-Piriou a été fondée par Periou, fils du comte-évêque de Cornouaille ¹⁶³.

Il y a un dernier kemenet en Vannetais au sud de l'Oust. Le cartulaire de Redon nous en a laissé deux traces : entre 1041 et 1062 Pleucadeuc est localisée *in Keminet* lorsqu'il est compris dans les dons faits pour la fondation du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, et vers 1120 Conan de Sérent donne toute sa dime dite *de Kemenet* ¹⁶⁴. La toponymie n'est pas d'un plus grand secours. Jean-Paul Soubigou a cru reconnaître une trace de ce kemenet ¹⁶⁵ dans le moulin sur le ruisseau la Ville-Sotte appelé Quémené dans la commune de Guéhenno ¹⁶⁶. Le lieu-dit « le moulin de Quémené » existe encore aujourd'hui. Il se situe à 500 m au sud du lieu-dit « Le Mené ». Ce Quémené est donc le gué du Mené, et non un kemenet. L'historiographie rapporte qu'un bailliage de la vicomté de Porhoët portant plusieurs noms : Porhoët-en-Vannes car il s'étendait sur l'évêché éponyme ou d'outre-l'eau car il était situé de l'autre côté

157 *Cartulaire du Morbihan*, n° 381, p. 305-6.

158 *Cartulaire du Morbihan*, n° 405, p. 331.

159 Frédéric MORVAN, « Le Livre des Ostz (1294) : Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e siècle », *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, 1999, p. 37-88 ; p. 78.

160 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, 1889, p. 127, n. 1.

161 Margolaine LÉMEILLAT, *Actes de Jean I^{er} duc de Bretagne (1237-1286)*, Rennes, 2014, n° 1, p. 39-41 : *feodorum suorum de vicecomitatu de Rohan, de Porhoet et de Kemene Guegant*.

162 Hervé DU HALGOUËT, *La Vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc/Paris, 1921, p. 11.

163 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 42, n. 165.

164 *Redon*, n° CCXCIII, p. 242 et n° 24, p. 338.

165 Jean-Paul SOUBIGOU, « Le Léon dans la Bretagne des X^e-XI^e siècles (Kemenet et vicomté) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 120-4, 2013, p. 43.

166 Louis ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, Paris 1890, p. 226.

de l'Oust par rapport au chef-lieu de la seigneurie (Josselin). À la suite de la Borderie¹⁶⁷, Rosenzweig, du Halgouët, Bernier et Jean-Paul Soubigou rapportent qu'il s'appelait aussi Kemenet¹⁶⁸, mais l'aveu rendu le 02 mai 1471 par Tristan du Perrier pour son pupille Jean II de Rohan ne cite pas ce territoire¹⁶⁹.

Quelle était donc la réelle consistance de ce kemenet ? Il est très intéressant de noter que les paroisses données par le cartulaire de Redon (Pleucadeuc et Sérent) sont exclues du territoire couvert par les paroisses au sud de l'Oust citées par l'aveu de 1471. Si nous suivons les auteurs pré-cités, il y a onze paroisses pour la Borderie¹⁷⁰, seize paroisses ou trèves pour du Halgouët¹⁷¹. Bernier va même jusqu'à vingt paroisses¹⁷². Il s'agit ici du problème classique de dénombrement des paroisses et trèves. Au XV^e siècle, ce territoire couvrait les deux paroisses primitives¹⁷³ de Guégon (Guégon avec ses deux trèves Trégranteur et Coët-Bugat, Billio, Cruguel, la moitié nord de Guéhenno avec sa trève la Chapelle-es-Brières et enfin Sainte-Croix de Josselin) et de Plumelec (avec sa trève Saint-Aubin), la partie ouest de la paroisse primitive de Sérent (avec ses trèves Lizio et Le Roc-Saint-André ainsi que Quily et Saint-Servant-sur-Oust), la partie est de la paroisse primitive de Bigan (la moitié sud de Guéhenno et Saint-Jean-Brévelay) et enfin des mouvances de la seigneurie de Lantillac en Regniny, Radenac et Moréac. Ce qui nous donne neuf paroisses et six trèves avec des mouvances dans quatre paroisses. Le territoire du Porhoët-en-Vannes s'étendait donc au XV^e siècle très grossièrement entre l'Oust et les landes de Lanvaux avec une frontière ouest orientée nord/sud à environ 5 km de Josselin et une frontière est en un arc de cercle autour de la commune actuelle de Sérent.

Il semble donc que ce kemenet n'a eu qu'une emprise limitée, ce qui est en contraction avec la cartographie proposée par Bernier¹⁷⁴. Nous pensons que son territoire n'a pu couvrir au maximum qu'un triangle formé au nord par l'Oust, au sud par la lande de Lanvaux et à l'ouest par le Porhoët-en-Vannes du XV^e siècle, c'est à dire les communes actuelles de Pleucadeuc, Sérent, Malestroit, Saint-Marcel, Saint-Congard, Bohal et Saint-Guyomard. Il faut donc envisager que le Porhoët-en-Vannes a reculé vers l'ouest à cause de la création de la seigneurie de Malestroit. Le kemenet étant absorbé par cette dernière, qui établit son chef-lieu sur la rive droite de l'Oust en Pleucadeuc, donnant naissance à la petite paroisse castrale de Malestroit. Nous avons précédemment proposé qu'il fallait différencier les kemenet de grandes tailles ayant donné des doyennés (Kemenet-Ily, Kemenet-Heboe et Kemenet-Guegant) et ceux de petites tailles qui sont anonymes¹⁷⁵. D'après ce qui précède, ce kemenet entre dans la seconde catégorie. Il date au moins du début du XI^e siècle. Ce kemenet aurait été capté par les seigneurs de Malestroit, peut-être à l'occasion d'une union avec une fille de Porhoët.

Le lignage d'Orscand le Grand

Nous avons jusqu'ici beaucoup parlé des représentants de l'autorité civile. Il est temps de voir ce qu'il en est du pouvoir ecclésiastique. L'unique liste épiscopale subsistante pour la période qui nous intéresse est celle du cartulaire de Quimperlé¹⁷⁶. Elle a été complétée jusqu'au milieu du XIII^e siècle avec six nouvelles entrées¹⁷⁷. Le cartulaire de Redon nous permet d'attester l'historicité de Uuinhaelhoc (= saint Vignoricus ?), Rainaldus (= Raginarius), Susannus, Diles, Kenmonocus, Bili, Iedecael, Maengius ainsi que Morvanus et nous apporte deux noms supplémentaires : Isaac et Courantgen. Le cartulaire de Quimperlé cite aussi le second *Orscant*, *Budicus*, *Maengius* et *Morvanus*. Le cartulaire de Landévennec atteste enfin Blinliuet¹⁷⁸. Pour la fin de la liste, seul *Cunadan*, le premier *Orscant* et *Alin* ne sont pas

167 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Géographie féodale : le comté de Porhoët », *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, Rennes/Paris t. 1, 1855, p. 6-9 ; p. 8 et n. 2.

168 Louis ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, Paris 1890, p. xxi ; Hervé DU HALGOUËT, *Essai sur le Porhoët : le comté, sa capitale, ses seigneurs*, Paris, 1906, p. 281.

169 AD44 B 1982.

170 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Géographie féodale : le comté de Porhet », *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, Rennes/Paris t. 1, 1855, p. 6-9 ; p. 8 et n. 2.

171 Hervé DU HALGOUËT, *Essai sur le Porhoët : le comté, sa capitale, ses seigneurs*, Paris, 1906, p. 281-2.

172 Gildas BERNIER, *Les Chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Rennes, 1982, p. 85.

173 Qualificatif utilisé in Erwan VALLÉRIE, *Communes bretonnes et paroisses d'armorique*, 1986.

174 Gildas BERNIER, *Les Chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Rennes, 1982, p. 83.

175 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 41.

176 *Quimperlé*, p. 86-7.

177 Jacobus, Evenus, Rodaltus, Gehenocus, Robertus et Cadiocus.

178 *Guillotel*, n° 2, p. 154.

attestés par d'autres sources. Une chronique métrique du monastère de Saint-Julien de Tours rapporte que Morvan était le septième successeur de Blinlivet¹⁷⁹. Il a donc bien existé deux évêques entre Blinliuet et le second Orscand. Pouvons-nous corroborer qu'ils s'appelaient Orscand et *Alin* ?

Il n'est pas inconcevable que cette liste épiscopale soit correcte pour ces deux évêques. Une succession de deux Orscand, entrecoupée d'un *Alin* signifierait une mainmise familiale sur l'évêché de Vannes. Or, nous savons que la maison comtale de Cornouaille tient le siège Quimperoïse pendant plus d'un siècle sur trois générations (Benoît, Orscand et Benoît¹⁸⁰). Cette même maison plaça aussi Guerech et son frère Benoît à Nantes. À Rennes, une parentèle, dont est issue la famille de la Guerche et très proche de la maison comtale¹⁸¹, occupa pas moins de quatre évêchés successifs.

Nous ne savons absolument rien sur le premier Orscand et *Alin*, son successeur. En revanche, le second Orscand est bien mieux documenté. Il est cité dans trois actes. Le 23 mai 971, lorsqu'il donna une saline *quam jure hereditario* au prieuré de Saillé en Gêrande¹⁸². Le 28 juillet 990 comme témoin d'une donation au Mont-Saint-Michel¹⁸³. Et enfin, dans le cartulaire de Quimperlé, où un est dit *magnus* et père de Rudalt¹⁸⁴. Il est aussi mentionné dans la chronique de Nantes dans un passage reconstitué par Merlet¹⁸⁵ sur la base de ce qu'en rapporte Le Baud : « il vint [Conan] à la cité de Nantes avecques grant exercite & print le chastel ou le duc Allain Barbetorte et ses deux filz, Hoel & Guerech, successivement comtes de Nantes, avoient habité. Lesquel chastel Conan commist et bailla en garde à Auriscandus, l'évesque de Vennes, & fist premierement en l'anglet d'icelle cité vers la partie occidentale joust le fleuve de Laire ediffier ung autre chasteau, lequel est maintenant appelé le Bouffay¹⁸⁶. » Cette campagne est datée de 990 ou 991 par Noël-Yves Tonnerre¹⁸⁷. Orscand avait donc des biens de son propre héritage en Guêrande et était un homme de confiance de la maison ducale de Rennes.

Nous pouvons en apprendre plus sur les biens détenus par ce lignage grâce aux enfants d'Orscand *le grand*. Tout d'abord son fils, Rudalt, a donné la *villa Mellionuc* [Er Velionec, en Belz] avec tous ses revenus située à l'endroit où la rivière d'Étel se jette dans la mer, ainsi que la moitié du marais de Saint-Cado et l'île *Jagonica* [Kericune, en Belz] située dans le marais¹⁸⁸. Le dossier du prieuré de Saint-Cado¹⁸⁹ montre que les descendants de Rudalt étaient possessionnés dans le *pagus* de Belz. Il en était de même pour la femme du comte-évêque Benoît dont son *dotalicium* était composé du *pagus* de Belz et de Belle-Île¹⁹⁰. Joëlle Quaghebeur a démontré qu'elle était certainement la fille d'Orscand *le Grand*¹⁹¹. L'historiographie relève deux graphies de son nom. La première est issue des annales contenues dans le cartulaire de Quimperlé. Les premiers éditeurs l'ont transcrit par *Guinoedon*¹⁹², ce qui a été repris dans l'index de Bernard Tanguy contenu dans la nouvelle édition du cartulaire¹⁹³. Si l'on revient au manuscrit, on lit en fait *Guinoedon*¹⁹⁴. La seconde provient de la pancarte de Locmaria¹⁹⁵. La Borderie

179 André SALMON, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours, 1854, p. 239-40 : *Sed prius de episcopo / Venetensi Bleviligneto. / Fuit hic Venetensium / Praesul et spendor praesulum. / De quo pontifex Morvannus / sic nobiscum est locutus. / Sum, inquit, ab hoc septimus.*

180 QUAGHEBEUR, 2001, p. 121, tableau 4.

181 Michel BRAND'HONNEUR, *Manoirs et Châteaux dans le comté de Rennes : Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIV^e siècles)*, Rennes, 2001, p. 103-4.

182 Arthur BERTRAND DE BROUSSILLON, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, 1903, t. 2, n° DCCCCVI, p. 381.

183 *Guillotet*, n° 6, p. 165 : *Auriscandus episcopus testis.*

184 *Quimperlé*, n° CII, p. 256 : *Rudalt filius Magni Oscandi, Venetensis episcopi.*

185 René MERLET, *La chronique de Nantes*, Paris, 1896, chap. XLIV, p. 127-8.

186 Pierre LE BAUD, *Croniques et jstaires des Bretons*, société des bibliophiles bretons, Charles DE LA LANDE DE CALAN (éd.), 1911, t. 3, p. 169

187 André CHÉDEVILLE & Noël-Yves TONNERRE, *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, 1987, p. 34.

188 *Quimperlé*, n° CII, p. 256.

189 *Quimperlé*, n° CII à CVII, p. 256-62.

190 *Quimperlé*, p. 102 : *reddens ei insulam Gnedel, cum pago qui dicitur Bels, quam noverat ipse dux ex dotalicio ejus matris nomine Guinoedon suam esse.*

191 Joëlle QUAGHEBEUR, « Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI^e siècle », *MSHAB*, t. 68, 1991, p. 5-30 ; p. 10-2.

192 *Quimperlé*, p. 102 : *Guinoedon.*

193 Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, p. 456.

194 Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, f° 39.

195 AD35 2 H 2, fond abbaye Saint-Sulpice de Rennes, liasse 89.

transcrit *Guignoedon*¹⁹⁶, que Joëlle Quaghebeur transforme en *Guigoëdon*¹⁹⁷, alors qu'Anger transcrit *Guiguadon*¹⁹⁸. Guiuoedon et Guiguoedon procèdent tous deux d'un *uuiuuoedon, qu'on pourrait décomposer en Uuiiu-uoed-on¹⁹⁹. Nous ne souscrivons donc pas à l'hypothèse de Joëlle Quaghebeur qui propose de rapprocher le substantif Gui- de Wido et d'y voir un lien avec les Widonides²⁰⁰.

Orscand *le grand*, en plus d'être évêque de Vannes, s'est donc approprié le *pagus* de Belz, Belle-Île et peut-être le pays de Guérande. Cette appropriation privée de biens publics, on dirait aujourd'hui abus de biens publics, s'est faite avec l'assentiment de la maison ducale de Rennes. Tout se passe comme si Orscand n'était pas seulement évêque de Vannes, mais agissant aussi comme un comte de Vannes. N'est-il pas surnommé *le Grand*? Une alliance entre le comte-évêque de Cornouaille et la fille du comte-évêque de Vannes prendrait tout son sens.

Quelles sont les origines d'Orscand *le grand*? Il a deux petit fils homonymes : le troisième fils de Rudalt²⁰¹ ainsi que le second fils de Guiguoedon, évêque de Cornouaille. Le *nomen* Orscand est donc un marqueur fort de ce lignage. Rudalt ne semble pas en être un, car il n'a pas été repris dans sa descendance²⁰². Le *nomen* de l'évêque de Vannes viendrait donc plutôt de son ascendance paternelle alors que celui de Rudalt pourrait venir du côté maternel. Le comte Rudalt, fils d'Alain *le Grand*, n'a pas de descendance mâle connue et son successeur au comté de Vannes serait Nominoë. S'il y a transmission de *nomen* Rudalt de la famille d'Alain *le Grand* à celle d'Orscand *le Grand*, elle s'est donc plutôt faite par une fille du comte Rudalt. À cette époque, la transmission de l'épiscopat se fait plutôt de père en fils ou entre frères. Nous connaissons ainsi une lignée patrilinéaire sur trois générations d'évêques à Quimper (Benoît, Orscand et Benoît) et à Rennes (Thibaud, Gautier et Guérin), deux évêques père et fils à Nantes (Gautier, puis Budic), deux évêques frères, toujours à Nantes (Quiriac et Budic). Les deux Orscand, évêques de Vannes seraient donc plutôt un père et son fils. Le *nomen* Uurscant apparaît à sept reprises dans le cartulaire de Redon de 844 à 869 toujours assez bien placé avec les comtes, les évêques²⁰³. Nous proposons donc la généalogie ci-dessous. Les noms en italique sont des évêques, ceux en gras des comtes.

196 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (X^e, XI^e et XII^e siècles)*, Rennes, 1888, n° VIII, p. 18 ; Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Chartes inédites de Locmaria de Quimper (1022-1336) », *BSAF*, t. 24, 1897, p. 96-113 ; p. 98.

197 Joëlle QUAGHEBEUR, « Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI^e siècle », *MSHAB*, t. 68, 1991, p. 5-30 ; p. 10-2.

198 Léon ANGER, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 35, p. 325-388 ; p. 347.

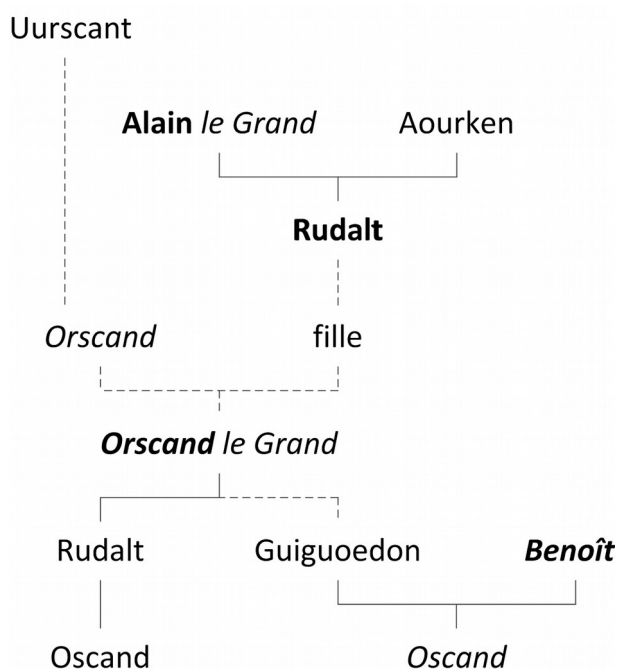
199 Joseph LOTH, *Chrestomathie Bretonne (Armoricain, Gallois, Cornique)*, Paris, 1890, p. 176 et 177, n. 7 : Uuiiu *digne de* ; Uuoet/Uuoit/Uuod, sens incertain.

200 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 116.

201 *Quimperlé*, n° CII, p. 257 : *dominus Rudalt fecit, uxor eciam ejus, Onguen nomine, concessit et annuit, filii quoque ipsius, Aldroen, Morvan, Orscant, Albalt, Juthael, Harscnet, Cadoret, Killae, Catguallun.*

202 Noël-Yves TONNERRE, *Naissance de la Bretagne : Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale : Nantais et Vannetais de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994, p. 352.

203 *Redon*, n° CVII, p. 81 ; n° CV, p. 80 ; n° XLIX, p. 39 ; n° LII, p. 42 ; n° XXI, p. 19 ; n° CIX, p. 83 ; n° CCXLVII, p. 199.



Généalogie simplifiée d'Orscand le Grand

Les seigneurs d'Hennebont

Bien que la généalogie des seigneurs d'Hennebont ait été dressée plusieurs fois par nos prédécesseurs²⁰⁴, il nous faut la reprendre sur quelques points touchant aux premiers degrés. Le premier représentant de ce lignage est **Berenger**. Il n'est cité dans les sources que comme père de Huelin. Nous avons dit plus haut qu'il venait certainement du Rennais.

Son fils **Huelin** est dit *de Castro Henpont* lors de la découverte des reliques de saint Gurthiern²⁰⁵. Dans les actes diplomatiques, à part la donation de l'île Locoal, dont il est témoin le 16 avril **1027**²⁰⁶, il est toujours donné comme fils de Berenger ; deux fois comme témoin, dont la fondation de Sainte-Croix de Quimperlé, et une fois comme donateur²⁰⁷. De l'avis de Joëlle Quaghebeur, cette dernière charte « n'a pas été falsifié[e], mais la date fut nécessairement interpolée au moment de la rédaction du cartulaire de Quimperlé, les moines voulant avancer une prescription trentenaire, donnèrent la date de fondation du sanctuaire en 1029²⁰⁸. » Cet acte²⁰⁹ relate que *Huelin Berengarii filius*, en présence d'*Alani Cornubie consulis* et de Budic, évêque de Vannes, pour la rédemption de son âme, de sa femme *Auan*, de ses parents et de ses fils²¹⁰ a donné l'île de *Tanguethen* avec le consentement de son fils et de sa femme. Il est important de noter que le cartulaire original porte avant *et uxore meo* l'ajout de **Tanki** écrit à la fin de la ligne. C'est le seul mot de cette page qui dépasse de la marge de droite. L'encre est un peu plus foncée que le reste de l'acte. Une autre main a ensuite souligné *Tanki* et a rajouté en note supra-linéaire **Guegon**. Huelin a ajouté à ce premier don les églises de Saint-Gurthiern sur l'île de Groix et de Saint-Méloir avec leurs terres en échange de quoi il reçut des moines trois chevaux et un tapis. Les témoins sont : *Alanus consul Cainard* ; Budic, évêque de Vannes ; Felix, abbé de Saint-Gildas ; *Gurloesius*, abbé [de Quimerplé] ; *Orscandus*, évêque [de Quimper] ; *Helisens*, abbé de Landévennec ; Judith, comtesse et

204 Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, « Essais d'histoire féodale : Les sires du Quéméné-Héboi et du Pontcallec », *RBV*, 1862, t. 2, p. 213-35 ; Joseph-Marie LE MENÉ, « Généalogie des seigneurs d'Hennebont », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1878, p. 139-41 ; *Quimperlé*, p. 345 ; Noël-Yves TONNERRE, *Naissance de la Bretagne : Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale : Nantais et Vannetais de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, 1994, p. 361.

205 *Quimperlé*, p. 45

206 *Guillotel*, n° 16, p. 191 : *Hugolinus de Henbont*.

207 *Quimperlé*, p. 124 ; n° II, p. 136 ; n° X, p. 149-50.

208 Joëlle QUAGHEBEUR, « Puissance publique, puissance privées sur les côtes du Comté de Vannes (IX^e-XII^e siècles) », *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle*, Rennes, 2000, p. 11-28 ; p. 20, n. 77.

209 *Quimperlé*, n° X, p. 149-50, f° 65 r°-v°.

210 *Filiorum*, génitif pluriel, et non singulier.

beaucoup d'autres Cornouaillais (*Cornubienses*). Viennent ensuite, Huelin, le donateur ; *Tanki*, son fils ; *Auan*, femme d'Huelin et sœur du consul précité [Alain Canhiart] ; *Bidian*, *Euen*, *Karl*, *Dungual*, *Moisan*, *Haiarn* et plusieurs autres du *Kemenet Heboe*. L'acte est daté de 1037. La mention de Tanki dans la liste des témoins fait cette fois-ci partie intégrante de l'acte du cartulaire. Elle a de nouveau été soulignée avec une note marginale d'une autre main. Le passage *cum filio meo et uxore mea concedentibus* montre qu'à l'origine, ni le fils ni la femme étaient nommés. Cet acte a donc été complété une première fois avec l'ajout de la première mention de Tanki. L'écriture de cet ajout est contemporaine de la main qui a transcrit cette charte dans le cartulaire. Une seconde main plus tardive a ajouté à deux endroits *Guegon* en soulignant les deux mentions de *Tanki*. Le premier don de Huelin prouve qu'il avait alors plusieurs fils, dont l'aîné était Tanki. Un commentateur de la charte a ajouté Guegon, car ce dernier est le seul fils de Huelin donné par les autres actes du cartulaire²¹¹. Comment dater cette charte ? Elle n'est, bien entendu, pas de 1037, car à cette date l'abbaye n'existait pas. Elle a été fondée vers 1050 ; en même temps que Sainte-Croix de Talmont en 1046 selon la chronique de Saint-Maixent²¹². La liste des témoins comporte un intrus en la personne de Felix, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys qui mourut avant la fondation de Sainte-Croix de Quimperlé. En excluant ce dernier, nous pouvons dater l'acte de l'abbatiat d'Elisuc, arrivé à Landévennec en 1047 et mort en 1055²¹³. Si le titre de Judith (*comitissa*) devait être compris comme comtesse de Nantes et non comme femme du comte de Cornouaille, puisque le titre ici porté par Alain *Canhiart* est consul et non comte, alors la fourchette pourrait se réduire à 1054²¹⁴-1055, retenons 1046-1055. Huelin est mort un 26 juillet²¹⁵.

Il est difficile de dire comment est venu le *nomen* Huelin dans cette famille, car le cartulaire de Redon ne comporte pas de mention homonyme antérieure à 1029 et Sainte-Croix de Quimperlé n'existait pas encore à cette date.

Guegon est toujours donné comme le fils de Huelin : lors de la découverte des reliques de saint Gurthiern²¹⁶ ; lors d'un conflit avec Daniel (fils d'Harnou), car Guegon avait enlevé son fils Caradoc²¹⁷ ; comme donateur de la *villa* Kercoretin en Le Trévoux²¹⁸ ; et enfin comme témoin d'un acte entre 1061 et 1084²¹⁹.

Guegon n'a qu'un seul fils connu, Tangui. Il est toujours donné comme fils de Guegon dans trois actes du cartulaires de Quimperlé dans lesquels il est témoin²²⁰. Nous avons donc un oncle et son neveu qui porte le même *nomen*. Il n'a pas pu être apporté par l'alliance avec Avan car la maison de Cornouaille ne l'a jamais porté. Il pourrait venir de la femme de Berenger. Selon notre hypothèse, ce dernier a été parachuté par le comte de Rennes, il a dû s'allier à l'aristocratie du Vannetais. Or nous avons proposé que le ressort du comte Tangui soit le Vannetais. Il pourrait alors être un ascendant de la femme de Berenger. Une autre de ses descendantes a peut-être aussi apporté le *nomen* Tangui aux vicomtes en Poher, qui n'est pas porté par les premiers représentants connus de ce lignage. Nous savons par ailleurs, que cette femme possédait toute la terre que son fils, le vicomte Tangui, donna au moine de Redon pour créer un prieuré à Cléden-Poher²²¹.

Tangui a eu deux fils, Guillaume l'aîné et Riuualon le cadet²²². Joëlle Quaghebeur a proposé de voir en Robert, évêque de Cornouaille, le produit de l'union des vicomtes en Poher et des seigneurs d'Hennebont²²³. Cette hypothèse est renforcée par le *nomen* du cadet de Tangui, Riuualon, qui est porté par deux fois dans le lignage des vicomtes en Poher. Robert pourrait donc être le frère de Guillaume et

211 *Quimperlé*, p. 45 ; n° XV, p. 155 ; n° XXII, p. 159 ; *Guillotel*, n° 84, p. 362.

212 BnF, ms. lat. 4892, f° 200 r° : Anno MXLVI [...] *Similiter in Britannia minore, et in provincia Cornubiae, monasterium Sanctae Crucis Chemperelensis inchoatum est. Illud quoque Sanctae Crucis Talemonensis eodem tempore inceptum est a domino ipsius castri.*

213 *Landévennec*, n° 1, p. 551 ; *Quimperlé*, p. 103.

214 Joëlle QUAGHEBEUR, « Judith de Nantes, très pieuse, très noble, très sage comtesse de Cornouaille », *Corona Monastica*, Rennes, 2004, p. 279-87 ; p. 285.

215 Placide LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, 1881, p. 71, n. 1 : VII Cal. Aug. obiit Helinus de Haebont nostre societatis.

216 *Quimperlé*, p. 45.

217 *Quimperlé*, n° XV, p. 155.

218 *Quimperlé*, n° XXII, p. 159 : *villam quam Caer Courentin appellant.*

219 *Guillotel*, n° 84, p. 362.

220 *Guillotel*, n° 88, p. 368 ; n° 95, p. 380 ; n° 116, p. 427.

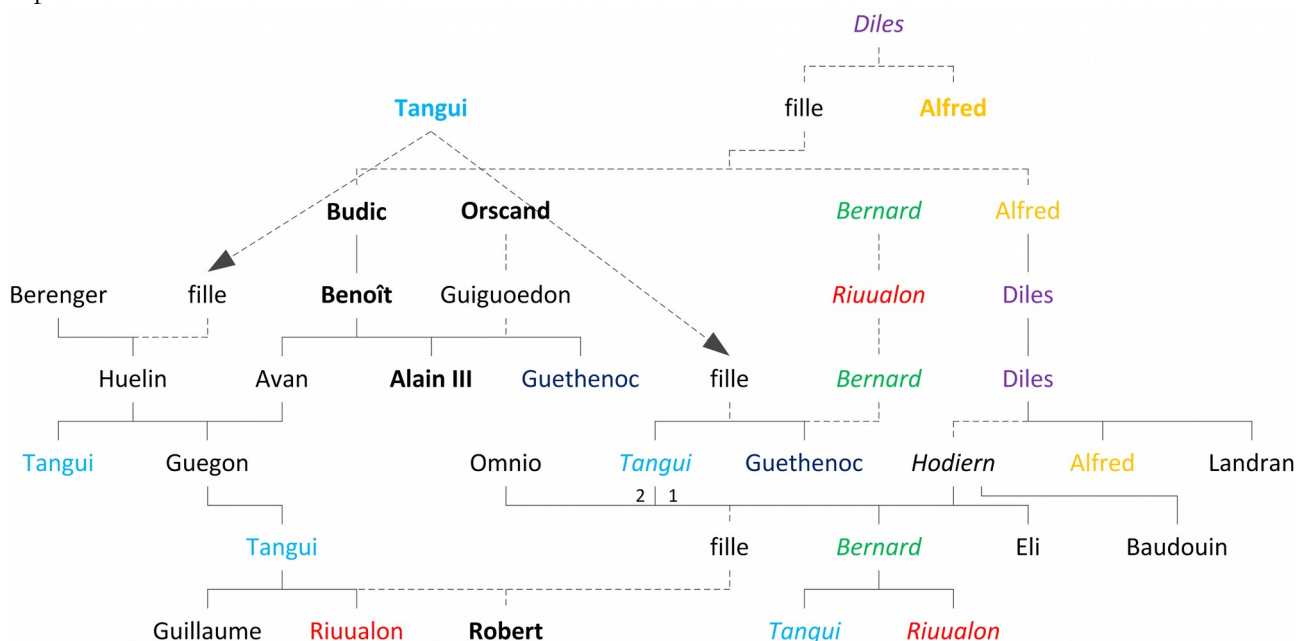
221 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 31.

222 *Quimperlé*, n° LXVIII, p. 211 ; n° XXV, p. 160 ; n° LXXXIV, p. 238.

223 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 288-9.

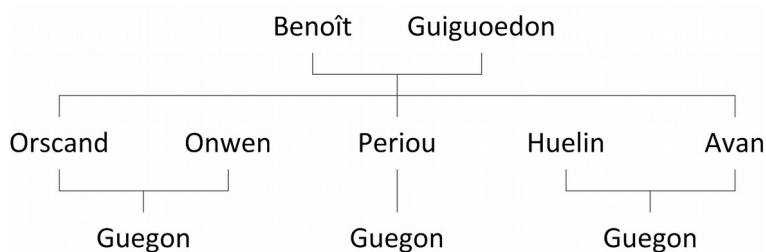
Riuualon et tous trois être issus d'une union entre leur père Tangui et une fille du lignage des vicomtes en Poher. Cette union pourrait alors expliquer pourquoi Riuualon, fils de Tangui, a donné des rentes au prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes pour les âmes de la vicomtesse Hodiern et de son fils Baudouin ²²⁴. Hodiern serait en effet alors sa grand-mère maternelle.

Pour illustrer ce qui précède, nous proposons la reconstitution généalogique suivante. Les caractères gras représentent les comtes et les évêques, ceux en italique les vicomtes. Les couleurs représentent les *nomina* récurrents.



Parenté des seigneurs d'Hennebont et des vicomtes en Poher

Selon Joëlle Quaghebeur, « le nom donné par le vicomte Bernard à son fils, Tangui [le mari d'Hodiern], suggère qu'une alliance existait entre les deux maisons. Bernard de Poher épousa peut-être une sœur de Tangui d'Hennebont ; ou était-il parent de ce dernier ? ²²⁵ » Comme nous l'avons montré ci-dessus, le *nomen* porté par le fils de Guegon n'est pas une nouveauté dans ce lignage car son oncle le portait déjà. Nous rejetons donc cette hypothèse. Selon le même auteur, « en nommant son fils, Guegon, il [Periou] attestait une union avec une femme issue de la maison dite d'Hennebont. » Cette hypothèse est basée sur la valeur patrimoniale du *nomen* Guegon pour les seigneurs d'Hennebont. Or, vue la chronologie des actes dans lesquels Guegon, fils de Huelin, est cité, il s'agirait plutôt d'un cadet ; son aîné étant Tangui. Guegon est donc plus probablement un *nomen* issu des comtes de Cornouaille, comme le laisse entendre la généalogie simplifiée ci-dessous qui relie trois cousins-germains homonymes.



Généalogie simplifiée des Guegon

À l'issue de cette rapide revue des premiers degrés de la maison d'Hennebont, force est de

²²⁴ Cyprien HENRY, « Génèse et aspects juridiques du cartulaire », *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, p. 15-52 ; p. 32.

²²⁵ Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 382.

constater qu'à la différence de toutes les autres maisons vicomtales bretonnes connues ²²⁶, aucun de ses membres ont porté le titre de vicomte. Nous n'avons trouvé aucune affinité onomastique entre cette maison et l'unique candidat potentiel pour le poste de vicomte de Vannes, Diles. Dans l'attente d'une publication sur le sujet, il nous paraît donc difficile de souscrire à la proposition de Joëlle Quaghebeur : « ce lignage noble, identifié comme étant celui des seigneurs d'Hennebont, doit être compris comme celui des vicomtes de Vannes, replié dans des possessions patrimoniales ²²⁷. » À part les Tanguï oncle et neveu, ce lignage n'a aucune continuité dans la dénomination de ses membres (Berenger, Huelin, Guegon, Guillaume, Riualon). Ceci ne colle pas vraiment avec un lignage cultivant le nom de ses ancêtres. Il semble bien que les seigneurs d'Hennebont aient été un lignage allogène parachuté en Vannetais par les comtes de Rennes. L'alliance prouvée avec les comtes de Cornouaille et celle probable avec les vicomtes en Poher relève probablement d'alliances hypergamiques.

Influence de la maison ducale de Rennes dans le Vannetais

Après le retour d'Alain *Barbe-Torte*, le rétablissement d'une structure administrative se concrétise en Vannetais à travers les mentions du comte Nominoc et du vicomte Diles. La descendance illégitime d'Alain *Barbe-Torte* n'arrive à maintenir son autorité que dans le comté de Nantes. Comme nous l'avons vu, à partir du troisième quart du X^e siècle, nous ne rencontrons plus de représentant du pouvoir civil portant le titre de comte ou vicomte. Il a donc fallu pallier à la vacance de représentant de l'autorité publique dans le Vannetais dès la fin du X^e siècle. Plusieurs solutions ont été mises en place.

Tout d'abord un autre type d'autorité a dû prendre tout naturellement le relais. Nous pensons bien sûr aux évêques de Vannes. Orscand semble être le seul représentant d'un pouvoir de commandement pour cette région à la fin du X^e siècle. Il est important de noter qu'Orscand est certes un homme d'église, mais aussi un dignitaire civil et militaire qui avait la confiance du comte de Rennes, car celui-ci lui donna la garde d'un château à Nantes et ne trouva rien à redire à son appropriation du *pagus* de Belz, de Belle-Île et peut-être du pays de Guérande. C'est pourquoi nous avons ci-dessus considéré qu'il assurait de fait la charge de comte de Vannes, même s'il n'est jamais intitulé ainsi dans les textes. Il n'est pas du tout fortuit que ses successeurs sur le siège épiscopal jusqu'à la fin du XI^e siècle soient *Iedecael*, *Budicus*, *Maengius* ²²⁸. Judicael est le frère du comte de Rennes Geoffroi ²²⁹, alors que Maengui est celui du vicomte de Rennes Eudes ²³⁰. À la fin X^e siècle, la maison des comtes de Rennes a pris la tête de la principauté bretonne. Ne faut-il pas comprendre le placement de cadets de la maison comtale et vicomtale de Rennes à la tête de l'épiscopat Vannetais comme la preuve flagrante de la mainmise de la maison ducale sur ce territoire ? Pour la partie orientale de l'évêché que nous n'avons pas ici traitée par faute de place, les châtelains de Rieux et d'Elven sont témoins des actes des comtes de Rennes. À partir du XI^e siècle le Vannetais est contrôlé à partir de Rennes par les ducs de Bretagne.

Cette lointaine tutelle n'a pas pu empêcher, à un échelon plus local, un morcellement du pouvoir qui pourrait partiellement expliquer la permanence de vastes *kemenet* (Heboe et Guegant) dans les structures féodales ; fait exceptionnel pour la Bretagne qui montre bien le relâchement d'un contrôle d'ordre comtale. Si on y ajoute le *kemenet* d'outre-Oust, il nous faut enfin remarquer leur position en limite d'évêché, ce qui plaide encore pour un faible pouvoir centralisateur ²³¹.

226 Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne : Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 29-51.

227 Joëlle QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 382.

228 Cyprien HENRY, Joëlle QUAGHEBEUR et Bernard TANGUY, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 2014, f° 19, p. 135.

229 Comme l'indique une main plus tardive qui ajoute la note suivante : *qui fuit frater Gaufridi ducis, qui Gaufridus cepit regnare anno IX^e III^{xx} XII 992*.

230 Hubert GUILLOTTEL, « De la vicomté de Rennes à la vicomté de Porhoët (fin du X^e-milieu du XII^e siècle) », *MSHAB*, 1995, t. 73, p. 5-30

231 Nous exprimons notre gratitude envers Bernard Tanguy, Hérold Pettiau, André-Yves Bourgès, Michael Jones, Katharine Keats-Rohan et Christian Stettipani pour leurs précieux conseils et remarques.

Annexe : généalogie des princes bretons,
Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 1283B, f° 65 v°

La taille des lettres, le positionnement relatif des personnes ainsi que les liens de parenté ont été conservés. Les abréviations ont été développées.

